

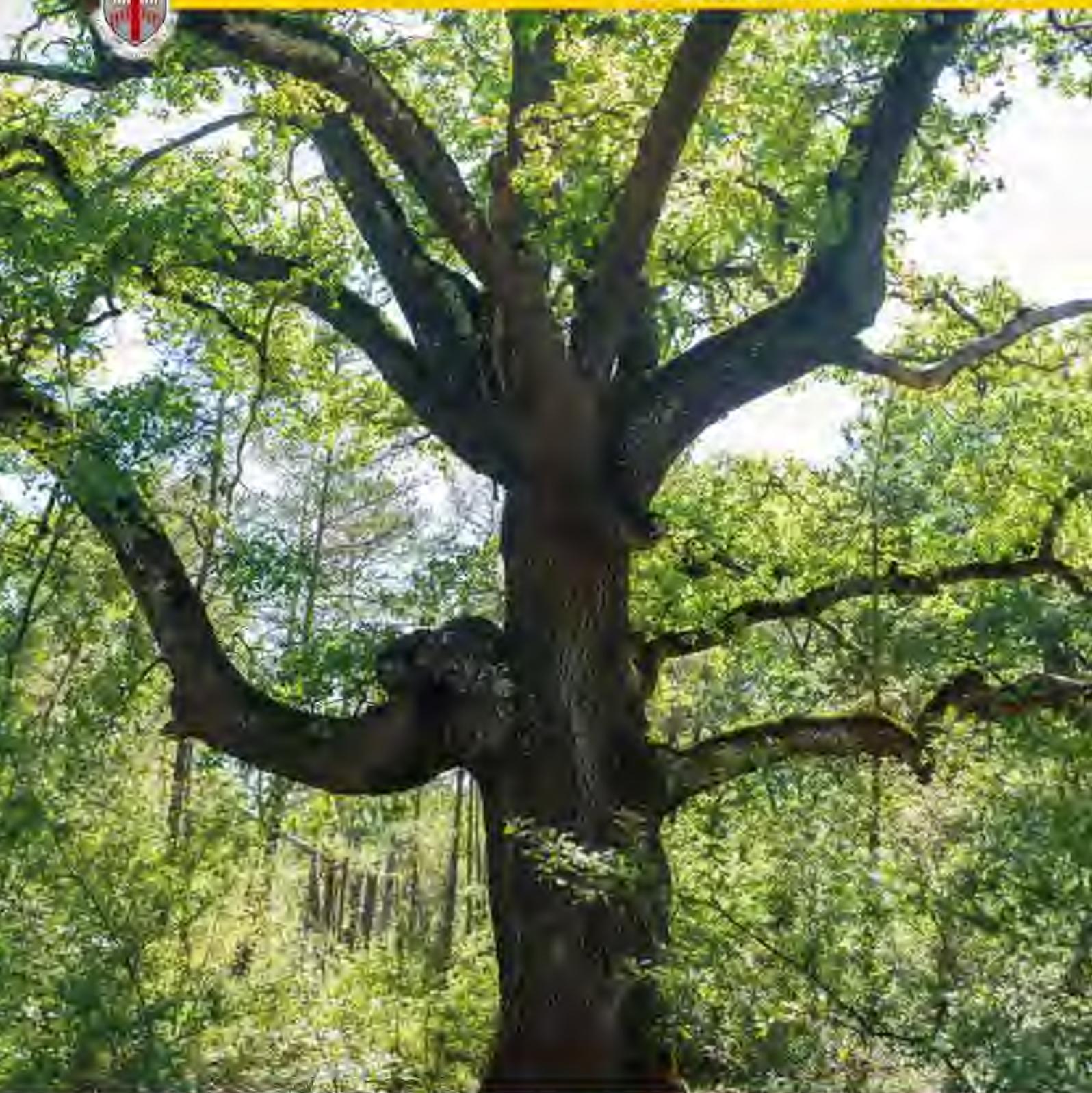
N°77 // JUILLET 2020

# MON VILLAGE MAGAZINE

[www.montauroux.com](http://www.montauroux.com)



LE MAGAZINE DE MONTAUROUX



LA LETTRE DU MAIRE P 5

ANNIVERSAIRES P 17

ELECTIONS P 15

MA JEUNY P 31

# SATEC

®



**FRANCIS & FRANCK EMERIC**  
TRAVAUX ROUTIERS - VRD - ACCES VILLAS



Email : [satec-emerlic@wanadoo.fr](mailto:satec-emerlic@wanadoo.fr) - Site : [www.satec-grasse.fr](http://www.satec-grasse.fr)  
**Les Estérêts du Lac - MONTAUROUX**  
**Tél : 04 93 70 11 36 - Fax : 04 93 70 55 80**

# DIDIER PUGNERES

DÉMOLITIONS MÉCANIQUES  
TERRASSEMENTS DE MASSE & PARTICULIERS  
ENROCHEMENTS

GABIONS - VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS - ASSAINISSEMENT  
PISTES DFCI - REVALORISATION DE MATÉRIAUX



Quartier la barrière - 83440 Montauroux  
**Tél. 04 94 76 11 83 - [www.pugneres.fr](http://www.pugneres.fr)**



# CREAMANIA

COMMUNICATION

STRATÉGIE DE COMMUNICATION • CONCEPTION / RÉDACTION  
IMPRESSON - ENSEIGNE - SITE INTERNET - OBJETS PUBLICITAIRES

**T. 04 94 85 71 39 - [WWW.CREA-MANIA.COM](http://WWW.CREA-MANIA.COM)**

# Sommaire

Editorial	p 03
La lettre du Maire	p 05 à 06
Compte rendu CM 13/12/19	p 07 à 08
Compte rendu CM 22/01/20	p 08 à 09
Compte rendu CM 14/02/20	p 09 à 11
Compte rendu CM 10/03/20	p 12 à 14
Elections	p 15
Compte rendu CM 27/05/20	p 15 à 16
Délégations, permanences	p 16
Trois anniversaires	p 17
Affaires sociales	p 18
Loisirs et fêtes	p 19
Comité des fêtes	p 20 à 21
Aux cœurs des saisons	p 22
ACEV	p 22
Club de l'amitié	p 23
Maison pour Tous	p 24
Ciné Festival Pays de Fayence	p 25
Les Poun's en herbe	p 26 à 27
Ecuries Fondurane	p 27
Judo, arts martiaux	p 28
Yoseikan, Training Défense	p 29
Prochaine revue	p 30
Etat Civil	p 30
Michel Levanti	p 31

Directeur de la publication  
Jean-Yves Huet  
Assistants :  
Baptiste Dalmasso - Philippe Vizier

Communication mairie  
Place du Clos  
Valérie Dugelay  
Tél.: 04.94.50.41.00 - Fax : 04.94.50.41.10.  
Mail : [mairie@montauroux.com](mailto:mairie@montauroux.com)

Conception  
Creamania Communication  
[www.crea-mania.com](http://www.crea-mania.com)  
Impression : Imprimerie du Golf  
Centre Agora - 83440 Callian (Var)  
Tél. 04 94 85 71 39 - Fax : 04 94 85 71 43  
[contact@crea-mania.com](mailto:contact@crea-mania.com)  
[www.imprimerie-du-golf.com](http://www.imprimerie-du-golf.com)

Crédits photos : Mairie, Associations,  
Annick De Schacht, Patrick Damoulakis

Revue Municipale de Montauroux  
Tirage 3500 exemplaires  
Dépôt légal à parution (Juillet 2020)



## Editorial

Lors des élections municipales du 15 mars 2020, les montaurousiens et montaurousiennes ont fait preuve de clairvoyance. Ils ont suivi l'adage qui veut que l'on ne change pas une équipe qui gagne. Aussi, la liste « Continuons ensemble pour Montauroux », conduite par le maire sortant Jean-Yves HUET, a obtenu une large majorité de voix, lui donnant la légitimité et l'envie pour appliquer son programme électoral au profit de toutes et tous.

La période de confinement puis de déconfinement contrôlé pour éviter la propagation du coronavirus a freiné toutes les activités économiques, sociales, culturelles, sportives...Les services municipaux n'ont pas été pour autant inactifs et ont été particulièrement présents pour aider les personnes les plus vulnérables. Grâce à la discipline, au sang-froid et à la solidarité de toutes et tous, la commune de Montauroux a été peu touchée par le COVID-19, ce qui permet de voir notre avenir avec confiance et sérénité.

Concernant la revue municipale, elle continuera à paraître trimestriellement après la pause d'avril pour cause d'élection. A votre demande, vous pourrez désormais la recevoir en version numérique pour en réduire le tirage papier, sans que l'information que vous attendez n'en soit affectée.

Bonne lecture.

## La Rédaction



**Particuliers & Professionnels**  
 Électricité bâtiment et industrielle  
 Courants faibles  
 Chauffage électrique intégré  
 Automatismes de portails  
 Equipements téléphoniques d'immeubles

**Tél. 04 94 99 20 92**  
 s3em.abc@orange.fr - Centre commercial BPA  
 RD562 La Plan Oriental - 83440 MONTAUBOUX



**TRANSLOVET Agent**



**RD 562, 83440 Callian (à côté de GAZIELLO)**  
 Tél : 04 94 76 57 29 - Fax : 04 94 76 40 12



**9H50 - 20h**

**GALERIE DU VALLON 9H - 19H30**

espace culturel | parapharmacie | Presse

Brasserie LE PETIT VARDIS - Salon de Coiffure ORIGINE  
 Parfumerie NOCIBE - Pressing CLEAN SERVICE  
 Garage automobile BEST DRIVE

**Tél. 04 94 60 43 00 - Fax 04 94 39 87 41**




**VILLAS NEUVES - RÉNOVATION - CHARPENTE COUVERTURE**  
**CARRÉLAGE - MURS EN PIERRES - CLÔTURES - ENTRÉES - PISCINE**

**MONTAUBOUX**  
 Tél. 04 94 47 75 51 / 06 89 94 46 97  
 bonsaudomabonnerie@gmail.com

[www.construction-provencale.fr](http://www.construction-provencale.fr)



**Jean-Philippe LITRE**  
 Agent Général d'Assurances

**2 agences de proximité à votre service**

<b>MONTAUBOUX</b> 14 Avenue Fontaine d'Asson 04 94 39 07 97 <a href="http://agence.mma.fr/montauboux">http://agence.mma.fr/montauboux</a>	<b>RAYNCE</b> 15 Avenue Roland Goussier 04 94 69 07 07 <a href="http://agence.mma.fr/Raynce">http://agence.mma.fr/Raynce</a>
--	---

**04 94 39 07 97**  
 MONTAUBOUX - www.mma.fr




**Coach de vie certifiée**  
 spécialisée en santé bien-être

**OFFRE SPÉCIALE**  
**1<sup>ère</sup> SÉANCE OFFERTE**

Emilie PIAT SULON  
 Tél : 06 18 95 94 57  
 epiat.coach@gmail.com

[www.piatcoaching.com](http://www.piatcoaching.com)

**SARL MGM - Gilles MANGINO**  
 Maçonnerie Générale - Toutes Rénovations  
 Aménagement Extérieur  
 Balais / Barreaux / Clôture

**Port. 06 16 19 32 40 / 04 94 76 69 95 - DEMO GALLIAN**

**Soleil Piscines**

**Tél. 04 94 76 42 95**  
[soleil.piscines@orange.fr](mailto:soleil.piscines@orange.fr)

**MAGASIN ENTREPRISE SERVICES**  
**DEVIS GRATUIT**

CONSTRUCTION - FILTRATION  
 CHAUFFAGE - RÉGÉNÉRATION - PRODUITS  
 ACCESSOIRES - LOISIRS DE L'EAU

**Quartier de la Vallée - MONTAUBOUX**

**JG TERRASSEMENT**  
 GARANTIE 26 ANNALE

- ASSAINISSEMENTS
- FOSSES SÉPTIQUES
- VRD - TERRASSEMENTS
- PISCINES
- ENROCHEMENTS
- AMÉNAGEMENTS

**Devis Gratuit**

**Jérôme GIORDANENGO**  
 06 07 16 19 64 - MONTAUBOUX  
[jerome.giordanengo@wanadoo.fr](mailto:jerome.giordanengo@wanadoo.fr)

**Votre publicité ici ?**

**Tél. 04 94 85 71 39**



## La lettre du Maire

**Chères Montaurousiennes,  
Chers Montaurousiens,**

Pour ce premier message de la mandature, je tenais bien évidemment à remercier tous ceux et celles qui nous ont apporté leurs suffrages lors des élections du mois de mars. Le résultat de près de 70% des votes exprimés nous honore, mon équipe et moi-même, mais aussi nous donne une responsabilité : continuer à faire progresser Montauroux et poursuivre dans notre engagement du quotidien, la résolution des petits problèmes qui ne manquent pas d'altérer la vie de nos administrés et qui demandent une réactivité des services de la commune de tous les instants. Poursuivre notre engagement dans la réalisation de projets structurants au service de la population, ces projets nécessaires pour ce que j'appellerai « le mieux vivre ensemble ».

Je ne pourrai pas débiter ce bulletin sans parler également de cette période particulière que nous sommes en train de vivre et que chacun d'entre nous n'aurait pu imaginer expérimenter en l'espace d'une vie. Cette période, qui n'est pas tout à fait terminée au moment où j'écris ces lignes, doit je l'espère nous avoir fait prendre conscience de la fragilité de la vie, de l'importance de prendre soins de nos aînés dont la population a été décimée dans certaines régions de France, et que chacun d'entre nous,

riche ou pauvre, simple ou puissant, prenne conscience qu'à tout moment, il pourrait être emporté par un ennemi invisible, une petite chose qui habituellement ne donne qu'un simple rhume et qui, par le hasard de la nature, est devenue en quelques semaines un danger redoutable très difficile à appréhender et à éviter. J'espère que cette période aura fait prendre conscience à chacun d'entre nous, la solidarité nécessaire pour sauver des vies et protéger le plus grand nombre. L'exemple que nous a donné le groupe des couturières du pays de Fayence, qui très tôt s'est lancé dans la fabrication de masques à une époque où il n'y en avait aucun de disponible sur tout notre territoire y compris pour le personnel soignant de nos hôpitaux en dit long sur la capacité de notre pays à trouver les ressources nécessaires pour pallier les urgences. Certes nous n'étions pas préparés, mais comment aurions nous pu l'être tant la pandémie nous est arrivée sans qu'aucune information de la part de nos autorités sanitaires, voire même parfois des informations contradictoires ou même inappropriées, nous soient données. J'espère que le Pr Raoult avait raison qui nous disait, il y a plusieurs semaines, que les épidémies surgissent, se développent et disparaissent d'elles-mêmes sans qu'on sache pourquoi. Si j'en crois ces propos, le COVID 19 ne sera dans peu de temps qu'un mauvais souvenir. Mais n'en doutons pas, de tels épisodes pourront à nouveau se reproduire et il faudra cette fois-ci être prêt et ne plus nous trouver dans les attermoissements que nous avons vécus.

Cette crise a aussi révélé qu'il était urgent de rapatrier toutes les productions absolument nécessaires à la vie et la sécurité de nos administrés. Il faut relocaliser un certain nombre de productions essentielles ce qui aura mathématiquement un effet positif sur le chômage et l'inactivité de certains. Vouloir payer toujours moins chers des choses dont nous n'avons souvent pas besoin, vouloir changer d'habits ou de portables alors mêmes que ceux que nous possédons fonctionnent encore, vouloir manger des productions provenant de l'autre bout de la terre, tout ce qui fait notre mode de vie actuel, il va falloir changer tout cela. Consommons les productions locales, allons dans nos magasins de proximité, mettons en place des modes de circulation doux (le vélo et la marche), prenons moins souvent l'avion et la voiture... Tout ceci doit être dorénavant un leitmotiv dans tous les aspects de notre vie quotidienne et c'est la tâche qu'il m'incombe aujourd'hui, au sein de la commune mais aussi de l'intercommunalité car les frontières de notre territoire ne s'arrêtent pas aux frontières de Montauroux. Dans ce contexte, la politique reprend ses droits et après les élections municipales, il y aura début Juillet l'élection du président de l'intercommunalité qui aura un rôle décisif à jouer pour relancer l'économie locale qui en a d'ores et déjà bien besoin. Ce président ne devra pas se contenter de dire et de penser que l'intercommunalité

doit être au service des communes ; non ce président devra être le fer de lance d'une intercommunalité « moteur » du développement de demain, avec des projets structurants pour tout le territoire : l'agriculture, les transports et les modes de déplacements, qu'il soient collectifs ou individuels, la culture et l'éducation, sans oublier le développement durable dont chacun a pris conscience de l'importance aujourd'hui. Dans cette optique, il faudra se résoudre à abandonner des projets aussi inutiles et irréalisables (par manque de moyens) que la défunte Départementale 101 (renommée Projet 5b) ou le projet Valorpole de Fonsante qui n'a d'autre intérêt que de faire rentrer de l'argent dans les poches de groupes ou d'individus qui font peu cas de notre territoire et de sa spécificité, ce territoire que nous aimons et que nous avons choisi pour y passer les meilleurs moments de notre existence.

Le conseil municipal a donc été mis en place suite à l'élection du maire et des huit adjoints le 27 mai après un mois et demi d'attente. Pour autant, l'équipe avait poursuivi ses travaux dès le lendemain du scrutin et le conseil municipal n'a fait que formaliser ces nouvelles données : le centre médical est en bonne voie, le projet agricole est en phase de discussion avec des agriculteurs et le terrain est en voie d'être aménagé, l'aire d'accueil des camping-cars est finalisée, tous ces projets qui

avaient déjà été étudiés lors de la mandature précédente et qui vont voir le jour très bientôt. Les agents ont repris le chemin de l'hôtel de ville bien que pour un certain nombre l'activité avait perduré en mairie et/ou avec le télétravail. Les services techniques reprennent leur activité habituelle et du travail il y en a. Le doute sur la possibilité d'organiser des événements rassemblant plus de 1000 personnes nous a amenés à annuler le feu d'artifices du 14 juillet et le festival de guitares. Un doute persiste sur la Saint Barthélemy, événement pour lequel nous prendrons une décision courant juillet en fonction de l'évolution de l'épidémie et des directives gouvernementales.

Mes chers amis, nous voilà donc repartis ensemble pour six années que j'espère aussi enrichissantes que les six années précédentes et même si les conditions risquent de ne pas être les mêmes, mon équipe et moi-même donnerons le maximum pour que Montauroux joue son rôle de commune majeure au service de projets indispensables et protecteurs de notre territoire.

Très amicalement

**Jean-Yves HUET**  
**Maire de MONTAOUX**



## 01/ Décision modificative n° 3 – Budget de la Commune – Exercice 2019.

Des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :  
Adopte la décision modificative n° 3 du budget de la Commune de l'exercice 2019, pour un montant de 334550€

## 02/ Décision modificative n°5 -Budget du service de l'Eau – Exercice 2019.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :  
Adopte la décision modificative n° 5 du budget du Service de l'Eau de l'exercice 2019, pour un montant de 204900€.

## 03/ Décision modificative n°4 – Budget du service de l'Assainissement – Exercice 2019.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :  
Adopte la décision modificative n° 4 du budget du Service de l'Assainissement de l'exercice 2019, pour un montant de 111285€.

## 04/ Admission en non valeur – Budget du service de l'Eau.

Sur proposition de Mme la Comptable assignataire de Fayence ;  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins quatre abstentions (Mrs Eric BETHEUIL, Eric GAL, Pierre-Jean ALFONSI, Mme Marie-Hélène SIMON) :

Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget du service de l'Eau ;

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève :

Admission en non-valeur	Créances éteintes
6541	6542

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du budget du service de l'Eau à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) et à l'article 6542 (créances éteintes).

## 05/ Admission en non valeur – Budget du service de l'Assainissement.

Sur proposition de Mme la Comptable assignataire de Fayence ;  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins quatre abstentions (Mrs Eric BETHEUIL, Eric GAL, Pierre-Jean ALFONSI, Mme Marie-Hélène SIMON) :

Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget

Admission en non valeur	Créances éteintes
6541	6542
228 621	166 591

du service de l'Assainissement ;

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève :

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du budget du service de l'Assainissement à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) et à l'article 6542 (créances éteintes).

## 06/ Dissolution des budgets M49 relatifs aux services eau potable et assainissement.

A cet effet, il appartient donc au Conseil Municipal d'approuver la dissolution des budgets annexes M49 relatifs aux services transférés avec prise d'effet à la date du transfert de compétences, soit le 1er janvier 2020 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins quatre contre (Mrs Eric BETHEUIL, Eric GAL, Pierre-Jean ALFONSI, Mme Marie-Hélène SIMON) :

Approuve la dissolution du budget M49 relatif au service eau potable.

Approuve la dissolution du budget M49 relatif au service assainissement

Fixe la prise d'effet de la présente délibération au 1er janvier 2020

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## 07/ Dégrèvements – Service de l'Eau et de l'Assainissement.

La Commune doit procéder au dégrèvement de factures d'eau de certains usagers eu égard notamment à des fuites d'eau, erreur de relève, défaut de compteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Autorise les dégrèvements des services de l'Eau et de l'assainissement, pour un montant total de 8 386.92€, selon la ventilation suivante :

Service de l'Eau : 7 682.23 €

Service de l'Assainissement : 704.69 €

Autorise le Maire à signer tout document utile à l'exécution des dégrèvements susvisés.

## 08/ Subvention exceptionnelle – Association « Au Cœur des Saisons » – Exercice 2019.

Dans le cadre de son activité, l'association « Au Cœur des Saisons » a sollicité auprès de la Commune de Montauroux une aide financière de 650 € ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :  
Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 650 € à l'association « Au Cœur des Saisons ».

Dit que la dépense sera inscrite au budget de la Commune de l'exercice 2019.

## 09/ Intégration d'une longueur de voie publique dans le domaine communal.

La longueur de voirie constitue un des critères de calcul de la DGF aux Communes.

Considérant que la Commune a intégré en 2018, une partie d'une voie ouverte à la circulation dénommée chemin de Bigarel au lieudit « les Crottes » ;

Considérant que par acte administratif la Commune a acquis une parcelle de terrain à M et Mme MAZABRAUD constitutive d'une voie communale de 160 mètres linéaires ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :  
Approuve l'intégration de cette longueur supplémentaire de 160 mètres dans la longueur de la voirie, notamment dans le cadre du calcul de la DGF.

Charge M le Maire de transmettre cette information au service de l'Etat avant le 31 décembre 2019.

## 10/ Cession de parcelle à la Commune. Section L n° 2863 – Quartier le Grand Puits.

La Commune entend récupérer un poste de relevage des eaux usées

Propriétaire	Commune	Section	Surface	Contenance	Surface
M. et Mme VOGEL	Commune de Montauroux	L. n° 2863	27	11	

située quartier le Grand Puits initialement réalisé pour l'assainissement de la copropriété du Grand Puits ;

Considérant l'accord des propriétaires de la parcelle à diviser, cadastré section L n° 2639, à savoir M et Mme VOGEL ;

Vu l'intérêt général ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Approuve la cession à la Commune de la parcelle susmentionnée.

Autorise le Maire, ou le 1er adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de vente qui sera publié au bureau des hypothèques.

Dit que la dépense est inscrite au budget de la Commune.

## 11/ Approbation du pacte de transfert – Transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

La Communauté de Communes prendra en charge les compétences eau potable et assainissement collectif à compter du 1er janvier 2020.

A compter du 1er janvier 2020, les biens utiles à l'exercice des compétences transférées seront automatiquement mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Considérant le délai de mise en œuvre du transfert et de la portée de ses effets, les Communes et la Communauté de Communes ont élaboré un pacte afin de compléter les principes juridiques généraux et d'organiser les modalités opérationnelles de ce changement concernant les aspects humains et financiers.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins quatre contre (Mrs Eric BETHEUIL, Eric GAL, Pierre-Jean ALFONSI, Mme Marie-Hélène SIMON) :

Approuve les termes du pacte de transfert ;

Autorise le maire à signer le pacte de transfert ;

Dit que l'application du pacte sera effective à compter du 1er janvier 2020.

### 12/ Radiation des effectifs des agents transférés à la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

La communauté de communes du Pays de Fayence prendra en charge les compétences eau et assainissement collectif à compter du 1er janvier 2020 ;

Les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré en application de l'alinéa précédent sont transférés dans l'établissement public de coopération intercommunale. Ils relèvent de cet établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Les agents concernés par le transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes du Pays de Fayence sont les suivants :

M OLIVIER André, Adjoint technique principal 1ere classe

M MARCHAND Eric, Adjoint technique territorial

M BOTTERO Christian, Adjoint administratif principal 1ere classe

Mme TARPI Emilie, Adjoint administratif 2ème classe

En conséquence, ces agents seront radiés des effectifs de la Commune à

compter du 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins quatre contre (Mrs Eric BETHEUIL, Eric GAL, Pierre-Jean ALFONSI, Mme Marie-Hélène SIMON) :

Décide de la radiation des effectifs de la Commune (relevant des budgets des services de l'eau et de l'assainissement) des agents transférés à la Communauté de communes du pays de Fayence tels que sus mentionnés ;

Dit que la radiation des effectifs des agents concernés sera effective à compter du 1er janvier 2020.

### 13/ Avis du Conseil Municipal – Dérogation au repos dominical 2020.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Emet un avis favorable quant à la dérogation au repos dominical des commerces de détail situés sur le territoire de la Commune de Montauroux les dimanches suivants :

12 janvier 2020, 19 janvier 2020, 14 juin 2020, 28 juin 2020, 05 juillet

2020, 30 août 2020, 6 septembre 2020, 13 septembre 2020, 29 novembre

2020, 06 décembre 2020, 13 décembre 2020, 20 décembre 2020

Dit que la dérogation sera autorisée pour les branches des établissements de commerce de détail suivants :

Habillement

Alimentaire.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2020

### 01/ Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire précise les évolutions apportées à la procédure de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme suite à sa transmission aux Personnes Publiques et à sa présentation en enquête publique entre le 15 octobre et le 15 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide à la majorité des voix moins 3 contre (Mme Marie-Hélène SIMON, M. Pierre-Jean ALFONSI, M. Eric BETHEUIL) et 1 abstention (M. Eric GAL) :

- Approuve la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, notamment les propositions d'évolutions de zonage concernant la zone 1AUh de Narbonne reclassée en zone 2AU, la correction de l'erreur matérielle du commerce en zone A reclassé en zone UE, et la discordance d'Espaces Verts Protégés entre le PLU approuvé et la Révision Allégée.

### 02/ Participation financière de la Commune – Transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires (année scolaire 2019-2020).

A compter de la rentrée scolaire de l'année 2019, la Région a instauré le paiement en ligne pour l'abonnement au transport scolaire des élèves des établissements scolaires.

Or, la Commune de Montauroux pour les élèves des écoles primaires et la Communauté de Communes du Pays de Fayence pour les collégiens et les lycéens ont décidé de mettre en place un remboursement pour les familles inscrites au transport scolaire.

Par ailleurs, dans le cadre de cette nouvelle procédure de règlement par les familles, la Commune qui percevait 25 € par élève et par an, aux fins de financement du service transport communal concernant les élèves des écoles maternelles et élémentaires, ne pourra plus recevoir directement la recette.

Des lors, et afin de contribuer à la dépense des familles, la Commune entend leur verser une participation financière égale à leur abonnement au transport auprès de la Région diminuée de la contribution de la Commune au transport scolaire.

Le soutien financier de la Commune de Montauroux est de l'ordre de :

85€ pour un élève ayant payé le plein tarif (110€)

45€ pour un élève ayant payé demi-tarif (55€)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Approuve la participation financière de la Commune aux familles concernant le transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Commune, afférente à l'année scolaire 2019-2020, selon les caractéristiques suivantes :

85€ pour un élève ayant payé le plein tarif (110€)

45€ pour un élève ayant payé demi-tarif (55€)

Approuve la liste des attributaires de ladite participation financière.

Autorise le maire à signer tout document nécessaire au versement de cette participation aux familles attributaire.

### 03/ Tarifs des loyers des logements et garages communaux. Exercice 2020.

Lorsque le contrat prévoit la révision du loyer des logements communaux, celle-ci intervient chaque année à la date convenue entre les parties ou, à défaut, au terme de chaque année du contrat.

La variation qui en résulte ne peut excéder, à la hausse, la variation d'un indice de référence des loyers (IRL) publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques chaque trimestre et qui correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Pour la révision des loyers des garages communaux, la variation qui en résulte ne peut excéder, à la hausse, la variation de l'indice du coût de la construction (ICC) publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques chaque trimestre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Fixe les montants des loyers communaux (immeubles et garages) afférents à l'exercice 2020, à compter du 1er janvier 2020.

Autorise le maire à signer tout document utile en l'espèce.

#### 04/ Création de poste.

Il convient de créer un emploi dans le cadre de la promotion interne, Il est proposé d'inscrire au tableau des effectifs du personnel le poste suivant :

Grade	Catégorie	Fonction	Statut hebdomadaire
Agent de maîtrise	C1	Responsable aspect verti- et nettoyage	M. heures

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix Approuve la création de poste susvisé.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes à l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Modifie en conséquence le tableau des effectifs.

#### 05/ Approbation de la convention de mise à disposition de service entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montauroux et la Commune de Montauroux.

Le fonctionnement normal de l'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montauroux nécessite la mise à disposition des agents de certains services relevant de la Commune de Montauroux, à savoir :

Service	Effectif
Service de maintenance des locaux - CCAS	10h
Service de maintenance des locaux - CCAS	10h
Service de maintenance des locaux - CCAS	10h
Service de maintenance des locaux - CCAS	10h
Service de maintenance des locaux - CCAS	10h
Service de maintenance des locaux - CCAS	10h
Service de maintenance des locaux - CCAS	10h
Service de maintenance des locaux - CCAS	10h
Service de maintenance des locaux - CCAS	10h
Service de maintenance des locaux - CCAS	10h

La durée de la mise à disposition est fixée dans l'arrêté la prononçant. Elle est prononcée pour une durée maximale de trois ans et peut être renouvelée par périodes ne pouvant excéder cette durée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins 3 abstentions (Mme Marie-Hélène SIMON, M. Eric BETHEUIL, M. Pierre-Jean ALFONSI) :

Approuve la convention de mise à disposition de service entre la Commune de Montauroux et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montauroux.

Autorise le maire à signer ladite convention.

#### 06/ Avenant (tarifs 2020) à la convention de prestation de service avec l'Association Inter Professionnelle de Santé au Travail du Var (AIST 83) – Exercice 2020.

Il convient de se prononcer sur l'avenant (tarifs 2020) à la convention, attribuant à l'AIST 83 les prestations relatives à la médecine du travail

pour le compte de la Commune de Montauroux, pour l'exercice 2020, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Approuve les termes de l'avenant (tarifs 2020) de la convention de prestation de service AIST, tel qu'annexé à la présente, Autorise le Maire à signer l'avenant de la convention de prestation de service pour l'exercice 2020, entre l'Association Inter Professionnelle de Santé du Travail du Var (AIST 83) et la Commune de Montauroux.

#### 07/ Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022.

Le contrat « Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention.

La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants.

La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions.

Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Approuve le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2019 à 2022.

Autorise le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2019 à 2022.

#### QUESTION DIVERSE :

##### 01/ Application du régime forestier sur les parcelles forestières.

La forêt communale de Montauroux s'étend sur une superficie de 697,9482 ha relevant du régime forestier et répartie sur les territoires communaux de Montauroux et des Adrets de l'Esterel. Ce cadre légal permet à la Commune d'être aidée en matière de gestion (coupes, entretien, travaux divers), de surveillance et de police forestière, de protection et de conservation de la forêt sur le long terme et de sa mise en valeur. Ces dispositions résultent de l'application du Code forestier et notamment son article L211-1.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Autorise Monsieur le Maire à demander l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales pour une surface totale de 7 960 625 ha répartis sur les territoires communaux de Montauroux pour 3 530 166 ha et des Adrets de l'Esterel pour 4 430 459 ha.

Dit que la forêt communale de Montauroux relevant du régime forestier sera désormais de 796 ha 06 à 25 ca.

Donne pouvoir à M le Maire pour instruire et signer tout document utile à la parfaite réalisation de cette opération.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 FEVRIER 2020.

#### 01/Débat d'orientation budgétaire (DOB) – Exercice 2020.

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire afférent à l'exercice 2020 sur les bases du rapport d'orientation budgétaire (ROB).

#### 02/Vote du compte de gestion – Exercice 2019. – Service de l'Assainissement

Le compte de gestion est établi par le comptable en fonction à la clôture de la gestion. Il est visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion du service de l'assainissement de l'exercice 2019 tel qu'il apparaît ci-après :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	407 482.62 €	504 928.18 €
Recettes	388 066.54 €	529 846.10 €
Résultat	- 19 416.08 €	+ 24 917.92 €

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 FEVRIER 2020.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins cinq contre (Mme SIMON Marie-Hélène, Mrs GAL Eric, ALFONSI Pierre-Jean, THEODOSE Christian, BETHEUIL Eric) :

Arrête le compte de gestion du Service de l'Assainissement de l'exercice 2019, tel que précisé ci-dessus.

Dit que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 03/ Vote du compte de gestion – Exercice 2019– Service de l'Eau.

Le compte de gestion du service de l'eau de l'exercice 2019 apparaît de la manière suivante :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 342 109,77 €	443 154,77 €
Recettes	1 138 936,01 €	130 824,70 €
Résultat	- 203 173,76 €	- 312 330,07 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins cinq contre (Mme SIMON Marie-Hélène, Mrs GAL Eric, ALFONSI Pierre-Jean, THEODOSE Christian, BETHEUIL Eric) :

Arrête le compte de gestion du Service de l'Eau de l'exercice 2019, tel que précisé ci-dessus.

Dit que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 04/ Vote du compte administratif – Exercice 2019 – Service de l'Assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le budget afférent à l'exercice qui vient de se clore était un état de prévisions. Le compte administratif est le relevé des opérations financières, réellement réalisées, en recettes et dépenses afférentes à un exercice et qui ont été effectuées dans le courant de cet exercice y compris la période complémentaire.

En vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Mme STURM Aurore est désignée Présidente de l'Assemblée délibérante. Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal.

Le compte administratif du service de l'assainissement de l'exercice 2019 se présente de la manière suivante :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	407 482,62 €	504 928,18 €
Recettes	388 066,54 €	529 846,10 €
Résultat	- 19 416,08 €	+ 24 917,92 €

Le Conseil Municipal, (le Maire n'ayant pas pris part au vote et hors de la salle) après en avoir délibéré, à la majorité des voix moins cinq contre (Mme SIMON Marie-Hélène, Mrs GAL Eric, ALFONSI Pierre-Jean, THEODOSE Christian, BETHEUIL Eric) :

Arrête le compte administratif du service de l'Assainissement de l'exercice 2019, tel que précisé ci-dessus.

## 05/ Vote du compte administratif – Exercice 2019 – Service de l'Eau.

Le compte administratif du service de l'eau de l'exercice 2019 se présente de la manière suivante :

Le Conseil Municipal, (le Maire n'ayant pas pris part au vote et hors

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 342 109,77 €	443 154,77 €
Recettes	1 138 936,01 €	130 824,70 €
Résultat	- 203 173,76 €	- 312 330,07 €

de la salle) après en avoir délibéré, à la majorité des voix moins cinq contre (Mme SIMON Marie-Hélène, Mrs GAL Eric, ALFONSI Pierre-Jean, THEODOSE Christian, BETHEUIL Eric) :

Arrête le compte administratif du service de l'Eau de l'exercice 2019, tel que précisé ci-dessus.

## 06/ Avance de trésorerie du budget principal aux budgets annexes Eau et Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n°51/2019-BCLI du 29 octobre dernier ayant ajouté, à compter du 1er janvier 2020, trois compétences supplémentaires facultatives à la Communauté de communes du Pays de Fayence que sont l'eau, l'assainissement collectif et l'eau brute d'irrigation.

Ces transferts de compétences nécessitent la prise en charge par la Communauté de Communes de dépenses engagées par les communes, et ce, depuis le 1er janvier, avant même l'adoption de ses budgets annexes.

Les communes membres peuvent en tant que de besoin, verser des avances de trésorerie à l'EPCI à fiscalité propre pour le financement des nouvelles compétences transférées, et ce, dans le cadre d'une convention financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Décide d'accorder aux budgets annexes Eau et Assainissement de la Communauté de communes du Pays de Fayence deux avances de trésorerie non budgétaires, à taux 0%, du budget principal communal, d'un montant de 300 000 € pour le budget annexe de l'eau de la CCPF et 200 000 € pour le budget annexe de l'assainissement de la CCPF, dans les conditions fixées dans le projet de convention ci-joint ;

- Autorise le Maire à signer la convention financière relative à l'avance de trésorerie telle qu'annexée.

- Dit que ces avances seront remboursées dès le transfert des excédents comptables, en amont de leur versement en trésorerie.

- Donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

## 07/ Transfert des excédents des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement à la communauté de Communes du Pays de Fayence.

Vu le Pacte signé par les maires des communes du Pays de Fayence dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins cinq contre (Mme SIMON Marie-Hélène, Mrs GAL Eric, ALFONSI Pierre-Jean, THEODOSE Christian, BETHEUIL Eric)

Article 1er : Clôture définitivement les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement.

Article 2 : Autorise le comptable public à procéder à l'intégration de l'actif et du passif de ces budgets annexes dans le budget principal, par opération d'ordre non budgétaire, au vu des montants arrêtés dans les comptes administratifs :

Budget annexe de l'eau potable	Section de fonctionnement	Résultat déficitaire - 130 092,16 €
	Section d'investissement	Résultat excédentaire : 524 117,25 €
Budget annexe de l'assainissement	Section de fonctionnement	Résultat excédentaire : 238,42 €
	Section d'investissement	Résultat excédentaire : 299 756,45 €

Article 3 : Transfert l'intégralité de l'excédent de fonctionnement du budget de l'eau potable de l'article 678 en dépense du budget principal de la commune à l'article 778 en recette du budget annexe Eau potable de la Communauté de Communes.

Article 4 : Transfert l'intégralité de l'excédent de fonctionnement du budget de l'assainissement de l'article 678 en dépense du budget principal de la commune à l'article 778 en recette du budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 FEVRIER 2020.

Article 5 : Transfert l'intégralité du solde positif de la section d'investissement du budget de l'eau potable de l'article 1068 en dépense du budget principal de la commune à l'article 1068 en recette du budget annexe Eau potable de la Communauté de Communes.

Article 6 : Transfert l'intégralité du solde positif de la section d'investissement du budget de l'assainissement de l'article 1068 en dépense du budget principal de la commune à l'article 1068 en recette du budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes.

Article 7 : Autorise le versement de ces excédents en deux temps :

Un acompte après le vote du budget de la Commune de l'exercice 2020 et le solde en décembre 2020 à déterminer selon la situation du compte 515.

Article 8 : Verse sur le compte de la commune de Montauroux, le montant des restes à recouvrer dont le fait générateur est intervenu antérieurement au 1er janvier 2020.

Article 9 : Charge le comptable public de procéder aux écritures correspondantes

Article 10 : Charge Monsieur Maire de l'exécution de la présente délibération autant que besoin.

## 08/ Cession de parcelle à la Commune. Section L n° 2876 – Village.

La SAS IMMO ET MOTS, propriétaire de la parcelle cadastrée section L n° 2876, souhaite nous céder ladite parcelle ;

Considérant qu'il convient de régulariser une situation par laquelle la parcelle cadastrée section L n° 2876 est ouverte à la circulation publique (rue du Pigeonnier) ;

Propriétaires actuels	Propriétaire futur	Section Parcelle	Numéro parcelle	Superficie (m2)	Prix (hors frais en sus à la charge de la Commune)
SAS IMMO ET MOTS	Commune de MONTAUROUX	L	2876	231	1 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Approuve la cession à la Commune de la parcelle susmentionnée selon les dispositions susmentionnées. Autorise le Maire, ou le 1er adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de vente qui sera publié au bureau des hypothèques.

## 09/ Convention avec le Centre de Gestion du Var – Examens Psychotechniques.

Le Centre de Gestion du VAR propose aux collectivités et établissements qui en font la demande l'organisation des examens psychotechniques prévues aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales.

Ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des grades suivants :

Monsieur le Maire indique que pour continuer à bénéficier de cette mesure il convient de signer la présente convention. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Approuve la convention.

Autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var.

10/ Création de postes. Avancements de grade.

Considérant les avancements de grades susceptibles d'être accordés par l'autorité territoriale au cours de l'exercice 2020, il convient de créer, de manière préalable par le Conseil Municipal, les emplois à temps complet selon les caractéristiques suivantes :

Service	Fonction	Grade	Catégorie	Groupe Hiérarchique	Temps de travail
Multi accueil Petite enfance	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	Temps complet 35 H
Multi Accueil Petite Enfance	Infirmière	Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	5	Temps complet 35 H
Ecole maternelle le Lac	ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	Temps complet 35 H
Affaires scolaires Accueil	Assistance de gestion administrative	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	Temps complet 35 H
Police municipale	Policier municipal	Brigadier-chef principal	C	3	Temps complet 35 H

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Autorise les créations des emplois à temps complet selon les caractéristiques susmentionnées.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune. Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

## QUESTION DIVERSES :

### 01/ Cession de parcelles à la Commune. (Section I n° 4462-4459-4468).

Quartier les Chaumettes. Mme ALARY Marcelle entend céder à la Commune des parcelles de terrain longeant la voie communale « Chemin de la Barrière » ;

Propriétaires actuels	Propriétaire futur	Section Parcelles	Numéros parcelles	Superficie (m2)	Prix (hors frais en sus à la charge de la Commune)
Mme ALARY Marcelle	Commune de MONTAUROUX	I	4462	17	1 €
			4459	70	
			4468	304	

Vu l'intérêt général ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Approuve la cession à la Commune des parcelles susmentionnées.

Autorise le Maire, ou le 1er adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de vente qui sera publié au bureau des hypothèques.

### 02/ Création de postes. Considérant la réussite au concours de rédacteur d'un agent de la commune ; Considérant qu'un agent peut être éligible à un avancement de grade (Educateur de jeunes enfants) ;

Vu le tableau des effectifs, Il est proposé d'inscrire au tableau des effectifs du personnel les postes suivants :

Poste	Affectation	Catégorie	Groupe hiérarchique	Durée hebdomadaire
Rédacteur	Ressources Humaines	B	3	35 heures
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	Service Multi Accueil Petite Enfance	A	5	35 heures

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Approuve la création des emplois susmentionnés.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours. Modifie en conséquence le tableau des effectifs.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2020

## 01/ Vote du compte de gestion – Exercice 2019

### Commune.

Le compte de gestion est établi par le comptable en fonction à la clôture de la gestion. Il est visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le compte de gestion de la Commune de l'exercice 2019 apparaît de la manière suivante :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	7 582 283.35 €	3 122 759.96 €
Recettes	7 891 104.25 €	2 860 195.13 €
Résultat	+ 308 820.90 €	- 262 564.83 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins trois contre (Mme Marie-Hélène SIMON, Mrs Pierre-Jean ALFONSI, Eric BETHEUIL) et trois abstentions (Mrs Jean-François BORMIDA, Christian THEODOSE, Eric GAL) :

Arrête le compte de gestion de la Commune de l'exercice 2019, tel que précisé ci-dessus.

Dit que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 02/ Vote du compte administratif – Exercice 2019 – Commune.

Le budget afférent à l'exercice qui vient de se clore était un état de prévisions. Le compte administratif est le relevé des opérations financières, réellement réalisées, en recettes et en dépenses afférentes à un exercice et qui ont été effectuées dans le courant de cet exercice y compris la période complémentaire.

Par ailleurs, en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Mme Aurore STURM est désignée Présidente de l'Assemblée délibérante. Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal.

Le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2019 se présente de la manière suivante :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	7 582 283.35 €	3 122 759.96 €
Recettes	7 891 104.25 €	2 860 195.13 €
Résultat	+ 308 820.90 €	- 262 564.83 €

Le Conseil Municipal, (le Maire n'ayant pas pris part au vote et hors de la salle) après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins trois contre (Mme Marie-Hélène SIMON, Mrs Pierre-Jean ALFONSI, Eric BETHEUIL) et trois abstentions (Mrs Jean-François BORMIDA, Christian THEODOSE, Eric GAL) :

Arrête le compte administratif de la Commune de l'exercice 2019, tel qu'annexé à la présente.

## 03/ Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 – Commune.

Le compte de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 de la Commune fait apparaître à la clôture un excédent de 1 141 877.93 €.

Le compte de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du service de l'Eau fait apparaître un déficit de 130 092.16 €.

Le compte de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du service de l'Assainissement fait apparaître un excédent de 238.42 €.

L'Affectation des résultats des budgets de la Commune et des budgets des services de l'eau et de l'assainissement est la suivante

Budgets	AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
	Résultat excédentaire Fonctionnement 2019	Fonctionnement (c/002) Recette - Exercice 2020	Investissement (c/1068) Recette - Exercice 2020
Commune	Excédent 1 141 877.93 €	+ 791 877.93 €	350 000.00 €
Eau	Déficit - 130 092.16 €	- 130 092.16 €	
Assainissement	Excédent + 238.42 €	+ 238.42 €	
RESULTAT CONSOLIDE	+ 1 012 024.19 €	+ 662 024.19 €	+ 350 000.00 €

Afin d'inscrire au budget de la Commune de l'exercice 2020 les opérations comptables liées aux reports des excédents et déficits des budgets de l'eau et de l'assainissement et aux transferts vers le budget de la Communauté de Communes du pays de Fayence, le budget de la Commune afférent à l'exercice 2020 se présentera schématiquement de la manière suivante :

BUDGET PRIMITIF COMMUNE – EXERCICE 2020				
	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			002	+ 662 024.19 €
	678 (résultat Assainissement)	+ 238.42 €	778 (Résultat Eau)	+ 130 092.16 €
INVESTISSEMENT	1068 (résultat Eau)	+ 524 117.25 €	001	+ 1 034 535.40 €
	1068 (résultat Assainissement)	+ 299 756.45 €	1068	+ 350 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins trois contre (Mme Marie-Hélène SIMON, Mrs Pierre-Jean ALFONSI, Eric BETHEUIL) et trois abstentions (Mrs Jean-François BORMIDA, Christian THEODOSE, Eric GAL) :

- Affecte le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 de la Commune d'un montant de 1 141 877.93 €, en recette de la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 791 877.93 € et la somme de 350 000.00 € en recette d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » au budget de la Commune de l'exercice 2020.

- Affecte de manière consolidée les résultats de clôture de fonctionnement de l'exercice 2019.

## 04/Adoption du budget primitif de la Commune – Exercice 2020.

L'équilibre du budget primitif du service de la Commune en fonctionnement et en investissement s'établit de la manière suivante :

Exercice 2020	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	8 032 539.85 €	4 427 912.67 €
Recettes	8 032 539.85 €	4 427 912.67 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins trois contre (Mme Marie-Hélène SIMON, Mrs Pierre-Jean ALFONSI, Eric BETHEUIL) et trois abstentions (Mrs Jean-François BORMIDA, Christian THEODOSE, Eric GAL) :

Arrête par chapitre et hors opérations, le budget primitif du service de la Commune afférent à l'exercice 2020.

## 05/ Vote des taux des taxes directes locales – Exercice 2020.

Le Conseil Municipal, doit se prononcer sur les taux des taxes directes locales de l'exercice 2020, tels qu'indiqués ci-après, étant précisé que les taux des taxes demeurent inchangés par rapport à l'exercice 2019 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :  
Adopte les taux des taxes directes locales de l'exercice 2020 suivants :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	15.44
Taxe foncière bâtie	12.00
Taxe foncière non bâtie	46.77

#### 06/ Modification des statuts de la C.C.P.F.

Plusieurs points conduisent la Communauté de Communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.) à apporter des précisions à ses statuts :

Le premier concerne la répartition des sièges entre les communes au sein du conseil communautaire, répartition qui prendra effet à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux en mars 2020,

Le deuxième a trait aux voiries des Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.) et aux pôles intermodaux,

Le troisième relève de la lutte contre le risque de désertification médicale et l'amélioration de l'accès aux soins de proximité,

Le quatrième porte sur l'aménagement d'itinéraires cyclables, qu'ils soient touristiques ou sportifs.

S'agissant du nombre et de la répartition des sièges entre les communes au sein du conseil communautaire, la loi du 9 mars 2015 a autorisé la réalisation d'un accord local pour la répartition des sièges du Conseil Communautaire. Cet accord, constaté par l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2019, fixe à 30 le nombre de conseillers communautaires selon la répartition suivante :

Commune	Nombre de sièges par commune
Montauroux	6
Fayence	6
Callian	3
Tourrettes	3
Bagnols-en-Forêt	3
Seillans	3
Saint-Paul-en-Forêt	2
Tanneron	2
Mons	2
TOTAL	30

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins quatre contre (Mme Marie-Hélène SIMON, Mrs Pierre-Jean ALFONSI, Christian THEODOSE, Eric GAL) et deux abstentions (Mrs Jean-François BORMIDA, Eric BETHEUIL) :

Valide les modifications statutaires telles qu'énoncées ci-dessus.

Approuve le projet de statuts annexé à la présente délibération.

Charge le Maire de :

Notifier la présente délibération au Sous-Préfet,

Prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### 07/ Demande d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh – Quartier Chambarrot.

La Commune est sollicitée par la SARL BOCCOLACCI PROMOTIONS pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2 AUh située quartier Chambarrot. Une modification du PLU serait nécessaire afin d'entériner, consécutivement à une procédure administrative et réglementaire, une telle ouverture à l'urbanisation.

La municipalité entend de manière préalable et dans un souci de participation à la décision, solliciter l'avis du Conseil Municipal en l'espèce.

Cet avis demeure consultatif au regard des dispositions légales et réglementaires ;

Les parcelles de terrain qui seraient impactées à savoir les parcelles cadastrées section I n° 998, 1001, 1002, 3223, 3224, 3225, 3561 et 3563 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Emet un avis défavorable à l'ouverture à l'urbanisation des parcelles susmentionnées sollicitée par la SARL BOCCOLACCI PROMOTIONS.

#### Questions diverses :

QD n° 01 : Participation financière de la Commune – Transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires (année 2019-2020).

A compter de la rentrée scolaire de l'année 2019, la Région a instauré le paiement en ligne pour l'abonnement au transport scolaire des élèves des établissements scolaires.

Or, la Commune de Montauroux pour les élèves des écoles primaires et la Communauté de Communes du Pays de Fayence pour les collégiens et les lycéens ont décidé de mettre en place un remboursement pour les familles inscrites au transport scolaire.

Par ailleurs, dans le cadre de cette nouvelle procédure de règlement par les familles, la Commune qui percevait 25 € par élève et par an, aux fins de financement du service transport communal concernant les élèves des écoles maternelles et élémentaires, ne pourra plus recevoir directement la recette.

Des lors, et afin de contribuer à la dépense des familles, la Commune entend leur verser une participation financière égale à leur abonnement au transport auprès de la Région diminuée de la contribution de la Commune au transport scolaire.

Le soutien financier de la Commune de Montauroux est de l'ordre de :

85€ pour un élève ayant payé le plein tarif (110€)

45€ pour un élève ayant payé demi-tarif (55€)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Approuve la participation financière de la Commune aux familles concernant le transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Commune, afférente à l'année scolaire 2019-2020, selon les caractéristiques suivantes :

85€ pour un élève ayant payé le plein tarif (110€)

45€ pour un élève ayant payé demi-tarif (55€)

Approuve la liste des attributaires de ladite participation financière ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire au versement de cette participation aux familles attributaires.

QD n° 2 : Cession de parcelles de terrain. Section F n° 1226 et n° 1227. Quartier les Estérêts du Lac.

La Commune entend céder deux parcelles de terrain cadastrées section F n° 1226 et n° 1227 d'une superficie respective de 55 m<sup>2</sup> et 29 m<sup>2</sup> ;

M. et Mme COURTIN propriétaire de la parcelle jouxtant ces deux parcelles communales, entendent acquérir ledit bien au prix de 1 € hors frais en sus à sa charge.

Vu l'avis de France domaine en date du 03 Mars 2020.

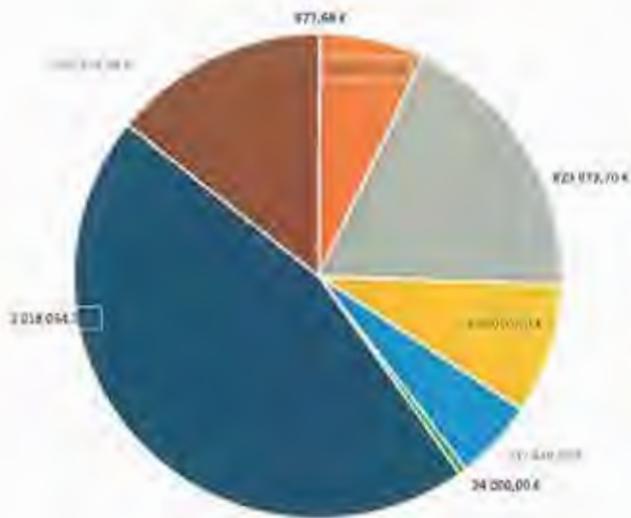
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Approuve la cession desdites parcelles selon les conditions et caractéristiques ci-dessus.

Autorise le Maire à signer l'acte de vente authentique en l'espèce et pièces afférentes, ou le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif qui sera publié au bureau des hypothèques.

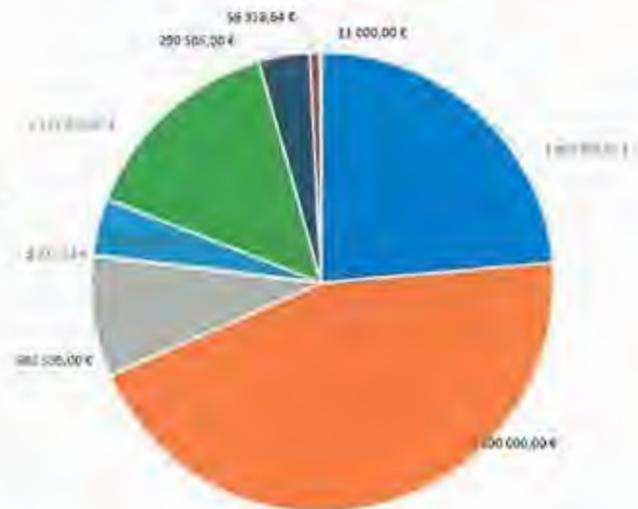


### Dépenses Investissement BP 2020



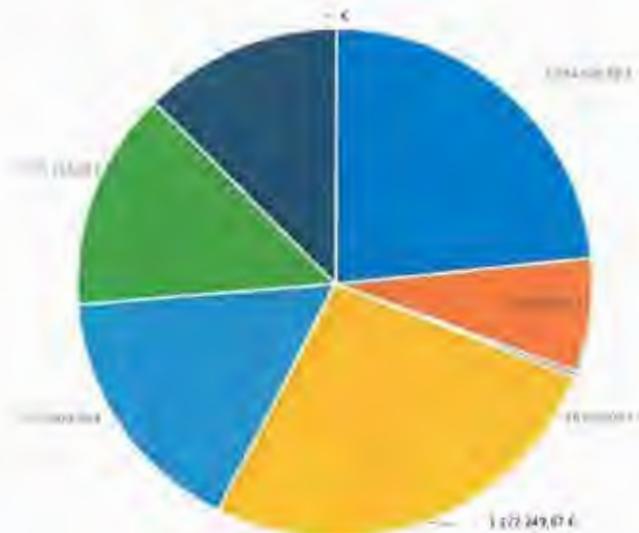
- 020 - Dépenses assimilées à investissement
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Intérêts et commissions bancaires
- 204 - Subventions d'équipement versées
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours

### Dépenses Fonctionnement BP 2020



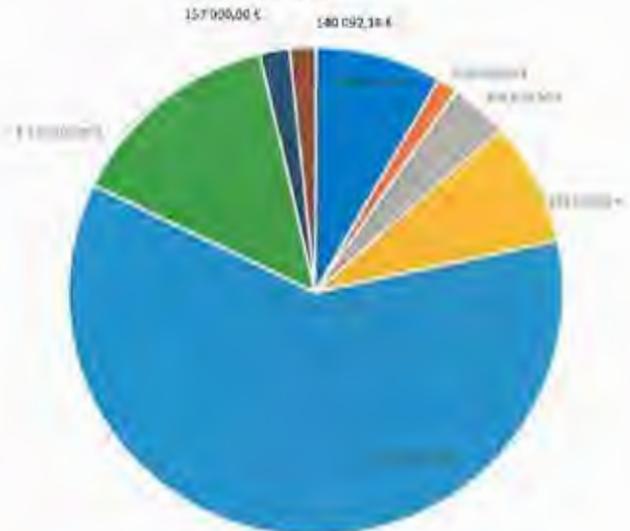
- 01 - Charges à caractère général
- 02 - Charges de personnel et frais assimilés
- 03 - Atténuations de produits
- 022 - Dépenses assimilées à fonctionnement
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 45 - Autres charges de gestion courante
- 65 - Charges financières

### Recettes Investissement BP 2020



- 051 - Solde d'exécution de la section d'investissement ouverte
- 071 - Virement de la section de fonctionnement
- 024 - Produits de cession
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 15 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées

### Recettes Fonctionnement BP 2020



- 002 - Résultat de fonctionnement et report (excédents ou déficits)
- 013 - Atténuations d'imposés
- 047 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 70 - Produits des ventes, de cession et ventes d'actifs
- 72 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 77 - Produits exceptionnels



# ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DU 15 MARS 2020

Inscrits : 5032, votants : 1916, exprimés : 1875

Liste conduite par Christian Théodose : 572 – 30,51%.

4 élus municipaux : Christian Théodose, Marie-Hélène Simon, Eric Gal, Véronique Brunet.

1 élu communautaire : Christian Théodose.

Liste conduite par Jean-Yves Huet : 1303 – 69,49%.

- 25 élus municipaux : Jean-Yves Huet, Marie-Josée Giudicelli, Philippe Durand-Terrasson, Laurence Bernard, Robert Cecchinato, Michèle Froment, Christian Coulon, Aurore Sturm, Serge Langlois, Joëlle Fabre, Jean-Antoine Bottero, Aurélie Conte-Graille, Jean-

Yves Coathalem, Sophie Delcourte-Michel, Mickaël Eloy, Michèle Chichizola, Baptiste Dalmasso, Thipmala Lyfoung, Eric Melon, Noëlle Barthélemy, Eric Justice, Barbara Cuch, Sébastien Lamy, Elisabeth Allavena, Norbert Heyka.\*

- 5 élus communautaires : Jean-Yves Huet, Marie-Josée Giudicelli, Philippe Durand-Terrasson, Laurence Bernard, Christian Coulon.

\*Norbert Heyka a démissionné pour raison de santé ; il est remplacé par Thierry Médard.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MAI 2020

### 01/ Huis Clos.

Considérant le contexte actuel lié à l'épidémie de Coronavirus et aux prescriptions sanitaires imposées sur l'ensemble du territoire national pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

Décide que la séance du conseil municipal du 27 Mai 2020 se réunisse à huis clos.

### 02/ Election du Maire.

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Le Maire et les Adjointes sont élus pour la même durée que le Conseil Municipal.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

M. Jean-Yves HUET se déclare candidat.

Ont obtenu : Jean-Yves HUET - 25 voix

Jean-Yves HUET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

### 03/ Détermination du nombre de postes d'Adjoints.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Approuve la création de huit (8) postes d'Adjoints au Maire.

### 04/ Election des Adjoints.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

La liste de M. Robert CECCHINATO ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

LISTES	Nombre de Bulletins	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix
Robert CECCHINATO	29	3	26	14	26

NOMS PRENOMS	ORDRE DU TABLEAU
CECCHINATO Robert	1 <sup>er</sup> Adjoint
BERNARD Laurence	2 <sup>ème</sup> Adjoint
BOTTERO Jean-Antoine	3 <sup>ème</sup> Adjoint
FROMENT Michèle	4 <sup>ème</sup> Adjoint
COULON Christian	5 <sup>ème</sup> Adjoint
GIUDICELLI Marie-Josée	6 <sup>ème</sup> Adjoint
DURAND-TERRASSON Philippe	7 <sup>ème</sup> Adjoint
STURM Aurore	8 <sup>ème</sup> Adjoint

### 05/ Charte de l'Elu local.

Le Maire remet aux Conseillers Municipaux une copie de la charte de l'élus local et du chapitre consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux ».

## CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale,

à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Prend acte de la lecture de la charte de l'élu.

Prend acte de la remise aux conseillers municipaux d'une copie de la charte de l'élu et des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux.

### 06/ Délégations au Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, décide, pour la durée du présent mandat, de renouveler au Maire les pouvoirs visés par l'article L2122-22 du Code des collectivités territoriales.

### 07/ Fixation du montant des indemnités de fonction.

Il apparait objectif et juste d'allouer des indemnités de fonction aux adjoints au maire au regard de l'importance quantitative des missions, de la fréquence des permanences et de leur disponibilité, dans le cadre des délégations exercées.

Considérant que M le 1er adjoint au maire exerce sa délégation de manière quotidienne et assure ses missions de façon permanente par sa présence

journalière en l'hôtel de ville.

Considérant que M le 7ème adjoint, de par son activité professionnelle, ne peut exercer une délégation, de manière permanente, et se trouve contraint de limiter sa disponibilité dans le cadre de sa délégation, et qu'il convient, en ce sens, de déléguer une fonction à un conseiller municipal rattaché audit adjoint au maire.

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Fixe le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint et conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants : Maire : 55 % Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

1er Adjoint : 28 % Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

2ème au 6ème et 8ème Adjoint : 22 % Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

7ème Adjoint : 10 % Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Conseiller Municipal Délégué : 5.50 % Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

## DÉLÉGATIONS, PERMANENCES

NOM Prénom	Délégations	Permanences
CECCHINATO Robert	Affaires générales, ressources humaines, Patrimoine	Sur rendez-vous
BERNARD Laurence	Affaires scolaires, périscolaires, jeunesse, accueil de loisirs sans hébergement	Mercredi
BOTTERO Jean-Antoine	Travaux, voirie, bâtiments communaux, sécurité, accessibilité	Mardi, vendredi, Les matins
FROMENT Michèle	Action sociale	Lundi, mardi, jeudi, Les après-midis
COULON Christian	Urbanisme, occupation du sol, infrastructures	Mardi, jeudi, Les matins
GIUDICELLI Marie-José	Animation, associations sports, culture, tourisme	Mercredi matin
DURAND-TERRASSON Philippe	Environnement, agriculture. Eau-assainissement intercommunal	Sur rendez-vous
STURM Aurore	Affaires financières, budget	Vendredi après-midi

Un adjoint d'astreinte pendant le week-end.

Conseiller municipal délégué :

Baptiste Dalmasso en charge de la communication, le développement des nouvelles technologies de l'information, gestion du bulletin municipal et autres publications,

développement des mesures de communication notamment en matière de sécurité et alerte.

Permanences du Maire :

Lundi matin, mercredi après-midi, vendredi après-midi

# 130 ANS – 80 ANS – 50 ANS

## TROIS ANNIVERSAIRES QUI COMPTENT



Les anniversaires exprimés en dizaines d'années prennent toujours un relief particulier et c'est le cas en 2020 avec les 130 ans, les 80 ans et les 50 ans. Mais de qui, de quoi s'agit-il ? Vous l'aurez deviné en regardant les photographies qui illustrent cet article : ces anniversaires se rapportent au Général de Gaulle.

D'abord les 130 ans de sa naissance à Lille. Il est le troisième enfant d'une famille catholique pratiquante. Attiré très tôt par l'écriture et l'histoire, il trouve son inspiration dans les œuvres de Charles Péguy pour son exaltation des valeurs humaines, en particulier le patriotisme, et pour Henri Bergson avec son approche intuitive du futur. Pendant sa scolarité, il fera plusieurs séjours en Allemagne, le confortant dans l'idée de revanche de la défaite de 1870-71. C'est donc tout naturellement qu'il intègrera l'école d'officiers de Saint-Cyr et qu'en sortie il choisira comme arme l'infanterie où il sera affecté au 33ème régiment avec le grade de lieutenant. Il débutera la guerre 1914/1918 en première ligne avec ce régiment et ne sera pas épargné. Blessé trois fois dont la dernière grièvement, il sera fait prisonnier et passera 32 mois en Allemagne. Il tentera plusieurs fois de s'évader mais sera toujours repris, reconnaissable par sa très grande taille. La guerre terminée, il se marie en 1921 avec Yvonne Vendroux et ils auront trois enfants Philippe, Elisabeth et la dernière Anne handicapée. Entre les deux guerres, il sera envoyé en Pologne puis au Liban avant de revenir à Paris pour faire l'école de guerre. Il se fait connaître dans les Etats majors militaires par ses livres « Le fil de l'épée » sur le rôle du chef et « Vers l'armée de métier » sur l'importance des blindés dans le combat. Dans sa démarche, il est soutenu par le maréchal Pétain et par Paul Reynaud. Au début de

la seconde guerre mondiale, il commande un régiment de chars et en mai 1940 il s'illustre en bloquant temporairement l'offensive allemande à Montcornet et Abbeville. Nommé général de brigade, il est appelé au gouvernement par Paul Reynaud au poste de secrétaire d'Etat à la guerre, poste qu'il quittera lorsque le maréchal Pétain, devenu chef du gouvernement, signera un armistice avec les allemands. Le 17 juin, il rejoint Londres sans sa famille.

Le 18 juin 1940, il y a 80 ans, il entre dans l'Histoire. Avec l'autorisation de Churchill, il s'adresse aux français à la BBC pour les exhorter à continuer la lutte. Sa tâche est immense pour faire reconnaître sa légitimité et ses relations sont heurtées avec Churchill et surtout Roosevelt, qui veulent ménager le régime de Vichy. Aussi se rapproche-t-il de Staline pour conforter sa stature et son audience internationales. Il s'appuiera sur l'empire colonial et sur les forces de la Résistance pour se faire reconnaître chef de la France libre et son représentant auprès des Alliés lors des négociations engagées à la suite de l'armistice du 8 mai 1945 pour l'occupation de l'Allemagne. A la fin de la guerre, il forme un gouvernement d'union nationale mais en démissionnera en janvier 1946 face à l'opposition des partis politiques reconstitués. Dans un premier temps, il espère revenir au pouvoir avec le soutien d'un nouveau parti politique le RPF, qui lui est entièrement acquis. Malgré quelques succès partiels mais insuffisants, son espoir sera déçu et il prendra ses distances avec la vie politique. Il se retire à Colombey-les-Deux-Eglises et y écrit les trois tomes de ses Mémoires, trouvant son inspiration littéraire dans « Les Mémoires d'Outre-Tombe » de Chateaubriand. La situation politique qui se dégrade, l'instabilité gouvernementale, la fin

brutale de la guerre d'Indochine, le début de ce qui deviendra la guerre d'Algérie, créant un profond malaise dans l'armée et un risque d'insurrection. Finalement en mai 1958, le Président de la République René Coty appelle le Général de Gaulle pour former un nouveau gouvernement, qui obtiendra du Parlement les pleins pouvoirs pour une durée de 6 mois, le temps de mettre en place une nouvelle constitution qui conduira à la 5ème République.

La dernière étape de sa vie peut commencer. Elu Président puis réélu en 1965, il mènera une politique ambitieuse avec de grands projets comme le Concorde, la force de frappe de dissuasion, la conquête spatiale, l'électricité nucléaire et au plan diplomatique une plus grande indépendance de la France vis-à-vis des grandes puissances. Fort de l'adhésion populaire, sa politique n'engendrera pas moins de fortes tensions avec l'indépendance donnée à l'Algérie, qui verra son pouvoir remis en cause par les partisans de l'Algérie française jusqu'à attenter deux fois à sa vie. Les événements de mai 1968 le feront vaciller momentanément mais ce n'est que partie remise car il sera désavoué le 27 avril 1969 lors du référendum sur la régionalisation. Il quittera immédiatement la Présidence de la République et disparaîtra de la vie publique. Sa dernière retraite sera de courte durée puisqu'il décèdera l'année suivante le 9 novembre 1970. C'est ce dernier anniversaire, le 50ème, qui sera commémoré mettant un terme à l'année de Gaulle voulu par le Président Emmanuel Macron.

Que reste-t-il aujourd'hui du Général de Gaulle ? La constitution de la 5ème République, qui a apporté la stabilité gouvernementale, la figure tutélaire du Général qui réapparaît toujours telle la statue du Commandeur, lors de circonstances tragiques. Enfin et par-dessus tout, une certaine idée de la France puisée dans les pages les plus glorieuses de notre Histoire.

**Philippe Vizier**  
*Président de l'UFAC Pays de Fayence*

## Chères Montaurousiennes et Chers Montaurousiens

Nous vivons une période difficile et cela n'est pas encore terminé, cette pandémie a bouleversé le monde entier ! Avec le nombre incalculable de décès ! Le coronavirus est un ennemi invisible dangereux qui se cache encore n'importe où ; c'est pour cela qu'il faut rester vigilant et bien respecter tous les gestes barrières pour notre sécurité à tous !

Pendant le confinement, le Centre Communal D'actions Sociales (CCAS) a mis en place le Plan Covid-19 pour les personnes fragiles, isolées ou bien malades,

Portage de repas (Radeau, A vos souhaits Le Bec fin)

Courses faites et livrées par Corinne Rizo (06 70 96 36 10)

Possibilités de prendre commande et d'être livré par l'épicerie Vival (04 94 70 66 90)

Retrait de médicaments au sein des pharmacies avec ordonnance médicale (06 70 96 36 10)

En matière administrative et en cas d'urgence Mr Jean Paul Cézariat (06 19 88 33 42)

Appels téléphoniques réguliers aux personnes seules fragiles ou malades

Travail en partenariat avec les différentes associations (Aux Cœurs des Saisons, St Vincent de Paul, La Croix Rouge, Le Relais Solidarité)

En cas de besoin et d'urgence (CCAS 04 94 84 55 49 Michèle Dufour 06 45 27 25 63)

S'agissant du quartier des Estérêts du Lac (Mr Serge Langlois membre de la commission du CCAS et conseiller municipal 06 11 57 41 60)

Je voudrais remercier tout particulièrement Mr Tournier directeur du centre Leclerc qui a aménagé des horaires spéciaux d'ouverture pour le CCAS afin que notre agent puisse faire les courses pour tous nos séniors en toute tranquillité et pour protéger cette partie de la population très fragile. Le CCAS a pu également équiper de masques tous nos anciens grâce à nos couturières dévouées et solidaires ! Mille mercis à Marion, Clarisse, Camille, Clélia, M<sup>me</sup> Gallet et M<sup>m</sup>e Murcia qui ont beaucoup travaillé pour le CCAS ! Nous avons pu en offrir au Relais Solidarité à l'Ehpad Les Amandiers, aux auxiliaires de vie, au personnel de la crèche « Les Petites Canailles » et de la crèche « Les Bambins » des Estérêts du Lac. Merci à Véronique et Serge Langlois qui eux se sont occupés des séniors !



Merci à L'association « Aux Coeurs des Saisons » pour toute l'aide alimentaire et la prise en charge de factures pour les familles nécessiteuses, leur solidarité, leur écoute et leur compréhension ont touché toute l'équipe du CCAS ! Chapeau bas les filles !

Merci à tous nos généreux donateurs et à tous ceux qui ont soutenu le CCAS pendant ce confinement quels que soient les moyens, par courrier, par tel par mail ou sur Facebook !

Des milliers de bravos pour tout le personnel soignant, infirmiers, médecins, auxiliaires de vie, pompiers, ambulanciers, policiers militaires, employés municipaux, services de nettoyage bénévoles qui se sont surpassés pendant le plus fort de la crise sanitaire !

Ne les oublions jamais !!!!!

Je vous laisse à méditer ce merveilleux texte de valeurs de la vie qui colle parfaitement bien en cette période !

ETRE VRAI d' Howard Arnold Walter (1881- 1918)

Que nous soyons vrais, car des gens nous font confiance !

Que nous soyons purs, car c'est important pour certains !

Que nous soyons forts, car il y a beaucoup à endurer !

Que nous soyons braves, car il y a beaucoup à oser !

Que nous soyons l'ami de tous ; de l'adversaire du sans ami !

Que nous donnions et oublions que nous avons fait ce don !

Que nous soyons humbles, car nous connaissons nos faiblesses !

Que nous relevions la tête, rions et aimons pour monter toujours plus haut !

CRECHES : « Les Petites Canailles

Madame Marina PATRON, Directrice de la crèche municipale, a accueilli pendant la période de confinement, des enfants de personnel soignant. Merci à Marina et aux nounous qui ont pris en charge ces petits bouts de choux. Je suis extrêmement fière d'elles ! Bravos les filles ! Vous pourrez toujours compter sur mon soutien et mon amitié en ce nouveau mandat.

La crèche parentale des Estérêts du Lac « Les Bambins », est restée fermée pendant le confinement.

Madame Dominique BLAZY, Directrice de la structure m'a fait part de la réouverture de la crèche, le 25 mai 2020.

**Michèle Froment Dufour**  
**Adjointe déléguée aux affaires sociales et aux crèches**





## Retour sur Pâques pour les adhérents seniors de Loisirs & Fêtes pendant le confinement

Notre association de quartier *Loisirs & Fêtes* grâce à son réseau de solidarité et à ses bénévoles, a continué d'œuvrer pour les habitants afin de préserver le lien social et de lutter contre l'isolement pendant cette longue période désormais derrière nous. Cette nouvelle « action » prenant le relais le temps d'un we, de nos commandes et livraisons groupées sur les Esterêts mises en place lors du confinement afin de permettre à ceux qui souhaitaient rester chez eux tout en faisant travailler nos producteurs locaux. Elle a permis de faire une « surprise » à une trentaine d'adhérents de + de 70 ans, loin de leur famille pour le dimanche de Pâques.



Une belle « poulette » en chocolat leur a été apportée avec une petite carte personnalisée par des « bébénévoles » afin de leur souhaiter de Joyeuses Pâques.

Moments d'émotions partagés entre les seniors, les bénévoles et le Lapin Farceur, qui la veille leur avait écrit un petit scénario imaginaire, afin de les plonger dans le contexte du lendemain...et de les préparer à son passage !

L'équipe de choc de Loisirs & Fêtes accompagnée de son Lapin de Pâques, a arpenté toute la matinée les ruelles des Esterêts du Lac afin d'apporter de la Joie et de la Bonne humeur dans



les chaumières, ce qui a été grandement apprécié.



*Nous recherchons à renouveler certaines de nos activités culturelles et sportives pour la rentrée de septembre 2020. Merci aux intervenants intéressés de nous contacter.*

***[contact@lesesteretsdulac.fr](mailto:contact@lesesteretsdulac.fr) / 06.65.33.42.01 / site : [www.lesesteretsdulac.fr](http://www.lesesteretsdulac.fr)***

***Page Facebook : « Loisirs et Fêtes aux Esterets du lac »***

*Merci à notre partenaire « Au panier des 1000 saveurs » qui nous a accompagné tout au long de cette période : Emilie 06.12.78.75.61 (paniers de légumes et fruits).*

***Loisirs et Fêtes aux Esterêts du Lac***



**Christian Godet a écrit un article formidable sur « notre carnaval » paru dans Var matin, l'accroche de l'article a comblé notre ego.**

Néanmoins nous restons « modestes » le seul défi que nous nous lançons est avec nous-mêmes en essayant chaque année de faire mieux que l'année précédente. Avec l'aval et le soutien de l'équipe municipale : Monsieur le Maire, l'élue aux manifestations Marie-Jo mais aussi le service technique, la Police Municipale et le personnel administratif, le « comité carnaval » a travaillé sur l'organisation. Celui-ci est composé de la base historique Comité des Fêtes, Poun's en Herbes, MamaBulles, Martine et Mathilde nos créatrices du Caramantran et de Noël notre animateur préféré, il s'est élargi cette année avec la venue de l'association Aux coeurs des Saisons (magasin sur le clos) Concept store « la Parenthèse inattendue » situé à la Rouguière, Sophie Bisiaux (à titre individuel) avec la complicité de son compagnon Franck Lambert (maçonnerie). Nous avons pu compter, cette année encore, sur la participation des Majorettes du Pays de Fayence et pour la première fois de l'école de cirque. Les grosses têtes étaient présentes, grand merci à Christian (carnaval de Nice) qui continue de nous les prêter aimablement.

Ce comité dynamique et plein d'idées a été inspiré par le choix de la date le 8 mars. Première festivité de l'année...

Chaque participant du comité a décoré soit char, voiture ou vélos, et déguisé les enfants etc... beaucoup de ballons et de couleurs, de confettis. La date fut propice pour décorer un char « journée internationale des droits de la femme » l'ensemble des autres chars était orienté vers la nature, l'écologie. Notons aussi qu'Amélie (Mamabulles) a motivé son fils Ilan qui en a fait de même auprès de ses copains de CP (école du Lac) que nous retrouvons déguisés « Mod'hulo – sauvons la mer » accompagnés dans le défilé par d'autres élèves de Marcel Pagnol suivis de parents et grands-parents aussi enthousiastes que les jeunes.

Le départ du cortège s'est fait cour de l'école Marcel Pagnol. Il est sorti difficilement à cause (ou plutôt grâce) à une foule assez dense, dans une ambiance joyeuse, bon enfant entraîné par Noël du haut de son

véhicule et la fanfare « Tralalala ». Les majorettes et les enfants de l'école de cirque ont également animé le parcours de leurs prestations. Après 2 tours dans le village, nous nous sommes retrouvés dans une ambiance musicale sur le clos, lui aussi débordant d'animations : le stand de maquillage de Manon très entourée, celui d'Aux Coeurs des saisons et de Wided (assistante maternelle) ont permis à de nombreux enfants de colorier, peindre leur masque. Ils pouvaient aussi approcher les chevaux des Poun's. Il y avait aussi de belles démonstrations des majorettes et de l'école de cirque puis la fameuse flashmob qu'Amélie (Mamabulles) avait préparée pour nous, perchée sur le mur de la place, elle a entraîné la foule enthousiaste dans sa danse effrénée. La crémation de Mme Caramantran a clôturé cette belle fête.

L'association le Club de l'Amitié a fourni un copieux goûter, Sophie a apporté des plateaux de pâtisserie offerts par Elise et Nicolas de l'Institut gastronomique Riviera de Seillans. Le goûter et pâtisseries ont été appréciés par les majorettes et les jeunes de l'école de cirque.

Les commerces ayant fait un don : Happy Pharmacie ; La Clé des champs ; Le Clos du soin ; Le Marina ; Vival ; Histoire sans faim ; la Brasserie du Clos ; l'Art dans l'Air. Ont également participé à ce carnaval l'entreprise de maçonnerie-peinture de Tony Brissi et l'entreprise de terrassement de John Ramos.

Je termine par deux mentions spéciales, la première pour les porteurs, cachés dans les grosses têtes, grand merci à ces messieurs pour leur dévouement afin d'offrir aussi un réel plaisir à tous ; la deuxième pour Aline et l'équipe du centre aéré qui avec les enfants nous créent les belles banderoles mises dans la plaine pour annoncer le carnaval.

Toute notre énergie et enthousiasme pour la préparation ont été récompensés par un public chaleureux et participatif : ce fut une superbe journée, bravo et merci à tous !.

**Nadia et Marie-Laure (Comité des Fêtes)  
Pour le Comité Carnaval**



# AUX CŒURS DES SAISONS

L'association Aux Cœurs des Saisons s'éveille doucement après la longue période de sommeil du confinement.

Notre boutique a rouvert ses portes le 17 mai dernier, en respectant toutes les mesures sanitaires (masque obligatoire, gel hydro alcoolique à l'entrée, etc.) et distanciation 2 clients maximum.

Nous n'acceptons pas de dons de vêtements ou autre, tant que le Covid-19 sera parmi nous... Mais nous ne manquons pas de stock et la collection été est en place !

Nous attendons votre visite dans notre boutique solidaire sur la Place du Clos.

En effet, suite à l'annulation de nos deux dernières bourses, les recettes de la boutique restent notre seule ressource afin de

pouvoir continuer à soutenir les personnes les plus démunies du Pays de Fayence qui ont particulièrement souffert durant cette longue période, et que nous avons continué à aider de notre mieux, malgré le confinement, en liaison avec le CCAS et les assistantes sociales.

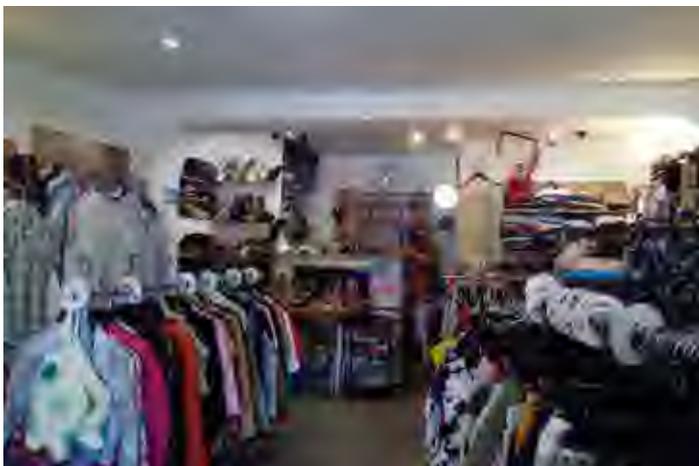
Dans l'incertitude de l'évolution future de la situation, nous ne pouvons pas encore communiquer sur le déroulement des prochains événements.

**Boutique solidaire, 1 rue Antoine Bonnet (Place du Clos) 83440 Montauroux**

**Ouvert : mardi, jeudi, dimanche de 9h à 13h.**

**Association « Aux cœurs des saisons » Tél : 07.55.61.51.21**

**Email : acds.83@gmail.com**



## ACEV

### La peau de chagrin

La période de confinement puis de déconfinement contrôlé n'a pas permis à l'ACEV de proposer ses concerts initialement prévus aux mois de mai et juin 2020. C'est dommage mais ce ne devrait être que partie remise en 2021. Qu'en sera-t-il du dernier concert programmé le samedi 29 août à 17 heures à la Chapelle Saint Barthélemy ?

Nous espérons qu'il pourra se tenir pour ne pas avoir une année blanche. Ainsi nous maintenons le contact avec Anaït Sérékian qui doit s'y produire au piano à quatre mains avec sa sœur Armine Sogomonyan. Si cette dernière ne pouvait pas être présente dans la mesure où elle réside en Arménie et que les vols internationaux sont très limités, Anaït serait associée à un autre musicien pour conserver ce concert en duo. Vous serez informés en temps utile de l'avenir, à ce jour incertain, de ce concert.



A défaut de concert, peut-être avez-vous profité de la période de confinement pour écouter de la musique ? C'était en tout cas une occasion propice pour oublier les contraintes du temps présent et trouver un moment d'évasion vers les sommets de notre culture universelle.

**Philippe Vizier**



## CLUB DE L'AMITIÉ

Drôle d'année 2020, comme beaucoup d'associations nous sommes en sommeil.

Durant le confinement, la municipalité de Montauroux a réquisitionné notre salle afin de la tenir prête pour un éventuel pic important de coronavirus. Par chance elle n'a pas eu à servir et c'est tant mieux. Il y a sûrement eu des personnes atteintes par ce covid 19 mais peut-être pas en très grand nombre du moins dans notre secteur.

Année blanche s'il en est, fin février nous étions partis pour une belle journée de bataille de fleurs à Nice hélas la météo en a décidé autrement. Vent violent, défilé annulé. Le soir la fête fût définitivement terminée sur ordre des autorités en raison de ce virus tueur.

Nous avons tout de même eu le plaisir de monter jusqu'au village de Turini, très beau village dans les étoiles, hélas là aussi le vent était tel que nous n'avons pas pu l'apprécier à sa juste valeur.

J'avais proposé ce même jour un court séjour à Digne les Bains pour son corso de la lavande, défilé le dimanche après-midi et le lundi en nocturne celui-ci a été annulé donc pas de sortie cette fois-ci.

Peut-être pourrions nous essayer de faire une journée retrouvaille à la montagne, deuxième quinzaine de juillet mais serons nous tenus par les distanciations sociales dans le bus, si oui ce n'est même pas la peine d'y penser car trop d'entre nous serions lésés et après un confinement de 2 mois je pense que nombreux d'entre nous souhaiteraient s'évader ne serait-ce qu'une journée, à suivre.

Pour l'instant, notre séjour au Portugal est toujours d'actualité, souhaitons que les frontières vont rouvrir et que les compagnies aériennes vont pouvoir de nouveau assurer les transports. Le monde a besoin de repartir au travail mais ce virus nous oblige tout de même à vivre au ralenti et à prendre beaucoup de précautions, à suivre là aussi, nous en saurons davantage fin juin, du moins je le souhaite.

Je voudrais terminer mon propos en félicitant toute l'équipe du CCAS Michèle, Corinne, Jean- Paul et toutes les personnes qui ont confectionné des masques de protection. Vous méritez un grand merci pour votre dévouement. A bientôt de se revoir toutes et tous. Je vous tiendrai informés de la suite à donner aux propositions énumérées. Bon été.

**Anne-Marie Bottero**



**S.A.S.**

# TAXIL Alain

- Raccordement eau potable • V.R.D - Assainissement • Démolition - Retrait d'amiante •
- Chemin d'accès • Revêtement bicouche • Enrobés Noir & Couleur • Maçonnerie pierre •
- Terrassement - Enrochement - Terre végétale •

Tél. +33 (0)4 94 76 12 08 - Fax +33 (0)4 94 84 15 17 - Mail : alain-taxil.sa@wanadoo.fr



Déconfinement du cinéma, reprise des activités, un défi redoutable. A l'heure où vous lisez votre magazine, il faut espérer que les effets du confinement auquel nous avons été tenus pendant cette longue période auront permis de ralentir considérablement la propagation du Covid 19.

14, 16 et 17 mars 2020..., des dates que nous ne sommes pas près d'oublier !

Celle du 22 juin aussi, après 100 jours de fermeture, notre cinéma, peut réouvrir ses portes.

Plus que jamais, face à cette situation exceptionnelle, chacun de nous a pu prendre conscience de la fragilité de ce qui fait lien dans nos sociétés et nos systèmes. Dans ce quotidien bouleversé, un des meilleurs remparts contre la tentation de panique, la solitude ou le repli sur soi, c'est la puissance du secteur de la culture qui permet de s'évader, rêver et se divertir.

Formuler en quelques points aussi clairement que possible, comment, la question de la réouverture de notre cinéma ainsi que la reprise de nos activités, ont été envisagées.

Les salles de cinéma, dont la nôtre, ont réouvert en France le 22 juin, comme elles ont fermé le 14 mars, c'est-à-dire à une date et selon des modalités fixées par les autorités publiques. La différence pour les responsables de salles, mis devant le fait accompli lors de la fermeture qu'ils n'avaient pas du tout prévue ni voulue, est qu'ils ont désiré cette fois la réouverture de leurs établissements et ont été associés dans une certaine mesure à la définition des conditions de sa mise en œuvre. Pourtant, il ne faut pas se leurrer sur ce point, le déconfinement va représenter pour les salles de cinéma un défi beaucoup plus redoutable que le confinement.

Dans quelles conditions les salles vont-elles rouvrir ? A l'heure où ces lignes sont écrites, nous ne le savons pas encore entièrement et nous sommes en attente, ce 29 mai, des conditions négociées avec les ministères qui nous seront communiquées par la Fédération Nationale des Cinémas Français sous forme d'un guide sanitaire qu'il nous faudra appliquer.

Les salles de cinéma vont rouvrir dans des conditions où, pour une période d'une durée indéterminée, elles vont devoir engager des frais supplémentaires (équipements de sécurité, désinfection...) avec en même temps la quasi-certitude d'une réduction des recettes.

Dans ces conditions, le premier impératif pour des salles associatives et indépendantes, comme la nôtre, est dans un premier temps, de survivre.

Le temps de préparation à cette réouverture, 3 semaines est court et il ne faudrait pas que les films et les spectateurs nous quittent d'une manière irréversible. Mais il ne faut pas nous précipiter pour reprendre à n'importe quel prix, dans un contexte ultra-défavorable, en gaspillant en pure perte nos éventuelles réserves financières et les ressources de nos salariés.

Quoique nous en pensions, le développement des réseaux et des plates-formes numériques est un fait social majeur, qui entraîne beaucoup d'activités humaines que nous connaissons déjà, il va se restructurer probablement sur une longue période et une longue durée. Il n'était pas possible de l'ignorer avant la pandémie, cela serait tout simplement ridicule maintenant. Nous devons composer avec ce fait, il faut pour cela faire l'effort de redéfinir notre identité, de préciser nos objectifs et la manière originale avec laquelle nous allons pouvoir combiner les relations avec les films et les spectateurs dans l'espace réel de notre salle comme dans les espaces virtuels. Sinon nous serons dévorés tout crus.

Il en va de même pour ce qui concerne la reprise des activités culturelles et sportives qui sont proposées par notre structure, avec très certainement des règles différentes, strictes et contraignantes.

Le dernier décret paru (2020-548 du 11 mai) pour entre autres traiter la question de l'ouverture ou pas des ERP (établissement recevant du public) de type L (le plus commun concernant une MJC telle que la MPT) a soulevé beaucoup de questions et relevé une part d'injustice, dans la différence de traitement, un centre social peut rouvrir, une MJC ne le peut pas, il semblerait que les annonces faites ce jeudi 28 mai par le 1er ministre, contrebalancent ces interdictions, attendons le nouveau décret.

Les enjeux d'avenir sont gigantesques, à la fois économiques mais également politiques : le projet association d'éducation populaire est sérieusement remis en cause par le ministre de l'éducation nationale qui a dans son ministère la jeunesse, la pratique amateur et la vie associative. C'est toute la notion de lien social, d'espace d'apprentissage de la citoyenneté, des droits culturels qui sont remis en cause.

Alors peut-être faudra-t-il envisager que la reprise des activités ne se fasse qu'en septembre en attendant que le ciel s'éclaircisse, mais aussi que nos adhérents, essentiels à notre association, répondent présent à cette reprise. Si nous le pouvons et si nous y sommes autorisés, notre journée porte ouverte pourra être organisée juste avant la rentrée, sur la place du Clos.

Continuez à prendre soin de vous,

**Le 29 mai 2020.**  
**Christian FLAYOL**  
**Président de la MPT**

# CINE-FESTIVAL EN PAYS DE FAYENCE : UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN VISIOCONFÉRENCE

Le déconfinement est en cours, mais restons prudents. Le Ciné-Festival a donc choisi d'organiser son Assemblée générale en visioconférence. Les nouvelles technologies n'étant pas encore vraiment entrées dans les mœurs, on n'était pas bien nombreux. Mais tous les éléments, bilan moral et financier, ainsi que des perspectives, ont été envoyés aux adhérents par mail en amont laissant la possibilité à chacun de réagir avant l'AG, si bien que nous avons pu passer rapidement à une discussion sur l'avenir en ces temps incertains.

Tout d'abord, je voudrais annoncer que j'ai donné ma démission en tant que présidente. Cela fait déjà quelque temps que je cherchais quelqu'un de plus jeune étant en mesure de reprendre le flambeau pour assurer la pérennité de cette belle aventure. Je l'ai trouvé en la personne de Nadège Pierron, enseignante à l'École du lac de Montauroux qui présidera donc désormais le Ciné-Festival. Marie Piérard, qui était notre vice-présidente, ayant également démissionné, est remplacée à ce poste par Delphine Piscianz, enseignante au collège de Fayence. Je ne quitte pas pour autant l'organisation du festival - le Conseil d'administration a bien voulu me nommer présidente d'honneur - et je resterai aux côtés de Nadège et Delphine autant que nécessaire, surtout au début, mais je pense que ce rajeunissement de l'équipe avec une forte implication dans le milieu scolaire ne pourra qu'être bénéfique au Ciné-Festival.

Pour l'édition 2020 on ne sait pas encore trop où l'on va. Est-ce que d'ici là les gens auront retrouvé le chemin du cinéma ? Est-ce que les enseignants seront en mesure d'organiser des sorties ? Les festivals de Cannes et de Locarno - et bien d'autres - ont été supprimés. Peut-être Venise pourra se tenir, on verra. En tout cas, il est clair que nous sommes dans l'incapacité cette année d'organiser un festival « normal ». Il y aura une action en faveur des scolaires, ça c'est à peu près sûr, mais quoi, sous quelle forme, où, quand - nous nous donnons un mois pour y réfléchir.

A suivre donc...

**Waltraud Verlaguet**



**TOUS LES DIMANCHES MATIN DE 7H À 13H**  
**MARCHÉ À MONTAUROUX** Sur la place du Cloze Face à la Mairie

**MONTAUROUX MARKET** Every Sunday morning - 7 am to 1 pm - Plaza du Cloze next to the Town Hall

# LES POUN'S EN HERBE « TEMOIGNAGE DE CRISE »

## EXTRAIT DU « JOURNAL DE BORD COVID\_19 DES POUN'S »

« Mardi 14 Avril 2020 :

Suite à l'allocation d'Emmanuel Macron Nous le savons à présent et y voyons un peu plus clair : FERME jusqu'au 11 Mai au moins !!!

Plutôt que nous désespérer, cette annonce nous permet de nous projeter un peu plus loin dans le temps et ainsi organiser le club et la vie jusque-là. Nous allons pouvoir les mettre vraiment à l'herbe pendant cette période.

Nous pensons tous que l'école ne reprendra pas tout de suite après le 11 Mai et que ça va mettre des semaines pour redémarrer. Pareil pour nous, il n'a pas parlé des sports mais précisé que les ERP resteraient fermés jusqu'à nouvel ordre. S'ils envisagent une reprise ce sera sous nombreuses conditions : pas de matériel de pansage en commun, pas plus de 10 personnes sur la structure, désinfection systématique du matériel etc... nous en saurons plus quand Edouard Philippe présentera le plan de « déconfinement » dans 15 jours.

Une idée me vient : je souhaiterais que nous puissions (tous les centres équestres de France) réquisitionner les terrains en friche sans le nécessaire accord habituel des propriétaires et sous la responsabilité de nos institutions. Je téléphone à un ami de la Communauté de Commune du Pays de Fayence afin de lui faire part de mon idée. Il la trouve très juste et tout à fait en cohérence avec la situation de crise dans les centres équestres. En effet nous validons cette initiative qui permettrait de rendre « l'herbe » aux animaux ! De permettre de faire économiser du fourrage aux clubs et libérer la partie administrative et pesante pour l'obtention de l'utilisation d'un terrain vacant. Il me demande un mail pour pouvoir le faire remonter... à suivre.

Je contacte nos voisins proches pour trouver des parcs à l'herbe. Francis me répond positivement évidemment. Il est toujours dans le Nord et ne descendra pas avant la fin du confinement. Nous pourrons donc parquer chez lui. Certains des terrains que nous avons l'habitude d'utiliser ont déjà

été pâturés. Il est pourtant nécessaire de trouver ce moyen pour économiser et faire profiter les animaux de cette magnifique herbe de printemps.

L'après- midi je fais des papiers et rédige un mail pour la « communauté » des Poun's afin de les tenir informés des dernières nouvelles :

**Envoyé le 14/04/2020 à 16h59 :**

« Bonjour à tous,

Pour faire suivre au précédent mail et parce que nous souhaitons vous tenir informés des conditions du club durant cette crise alors voici un nouveau constat :

Première chose et des plus importante : tout le monde va bien !

Les chevaux et poneys se sont plus ou moins bien adaptés à ces journées de calme plat, de détente et ... d'ennui. Leur quotidien un peu morose est rythmé par nos soins et leur sortie hebdomadaire.

Les propriétaires sont comme vous : ils ne peuvent pas venir voir ou s'occuper de leur cheval. C'est dur pour eux aussi. C'est nous qui assurons leur travail hebdomadaire à raison de deux fois par semaine.

Nous sommes donc toujours organisées pour le travail de l'ensemble des chevaux / poneys club et propriétaires.

Nous nous démenons auprès des instances pour bénéficier d'aides nécessaires à la survie des centres équestres en général. Pour le moment aucun euro n'a été débloqué mais ça devrait avancer ... enfin on l'espère.

En attendant tous les « robinets » sont fermés mais ceux de l'alimentation et des soins nécessaires restent effectifs. Nous avons donc des charges fixes pour les loulous qui restent conséquentes ! Celles aussi pour les employées (Natacha, Lolie et Léa) qui sont essentielles au bon entretien de leur santé physique et morale. Notre trésorerie correcte au départ parvient à se maintenir à flot mais pour combien de temps ?

Une partie d'entre vous a souhaité que nous encaissions les chèques du troisième trimestre sans aucune assurance de pouvoir utiliser cela comme un avoir. Ils nous ont précisé vouloir contribuer à la « survie » du club. Nous les en remercions mille

fois. Certains ont souhaité « parrainer » un cheval ou poney qu'ils adorent. Pour exemple, Caro a payé la pension de Django pour le mois d'Avril. C'est un geste plus qu'adorable !

La famille d'Elsa (Caroline et Guillaume) nous offre un camion de foin qu'ils livreront samedi. Selon leurs dires « par amour pour vous, pour le club et pour les poneys parce qu'on ne peut envisager que l'histoire s'arrête là... » c'est avec une immense émotion que nous recevons ce présent !

Enfin Julie, notre ancienne monitrice que la plupart connaisse, a organisé « dans notre dos » une cagnotte LEETCHI. Elle savait que nous ne voulions pas le faire mais nous appelle régulièrement pour prendre des nouvelles et elle a tenu à unir nos chers cavaliers parents et enfants autour de nous pour nous soutenir financièrement... Bon nous l'avons appris rapidement et en sommes très reconnaissantes. Vous êtes déjà nombreux à y avoir contribué ! Merci Merci merci et encore MERCI !!!!

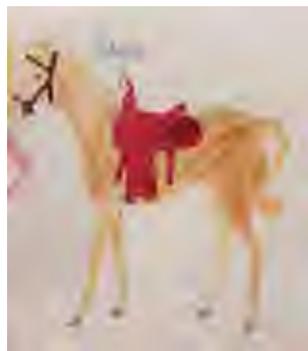
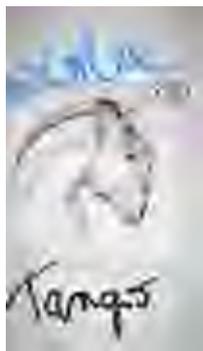
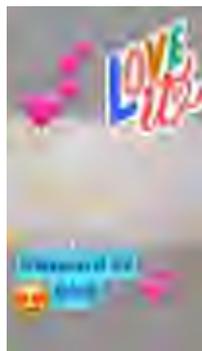
Toutes ces initiatives révèlent la solidarité et l'amour autour des Poun's !

Tout cela nous émeut immensément tant par la beauté du geste que par la mise en évidence de l'état de crise dans lequel nous nous trouvons...

Tous ces dons seront utilisés pour l'alimentation en priorité. Grâce aussi à cet argent nous envisageons de maintenir les chevaux ferrés, alors que nous avons pensé retirer les postérieurs par soucis d'économie. Nous serons transparentes sur l'utilisation de ces fonds.

Depuis aujourd'hui et sachant que nous avons un mois « ferme » de plus, nous avons décidé avec Jess de faire des parcs à l'herbe le plus possible afin de mettre les chevaux et poneys « au vert » ainsi économiser les matières sèches et permettre aux loulous de prendre vraiment du bon temps dans cette période de printemps propice à la « broute ». A ce sujet, si certains d'entre vous possèdent les terres pâturables (minimum 4000m assez plat avec un point d'eau) et qu'ils souhaitent accueillir une petite équipe qq jours faites-le nous savoir.

Voilà pour les nouvelles d'ici. On garde le



moral, quoique pas tous les jours... mais on va tout faire pour tenir le coup et vous retrouver tous un de ces quatre !

Nos pensées vont aussi à tous nos clients restaurateurs, hôteliers, commerçants, travailleurs dans l'évènementiel, intermittents du spectacle et acteurs du tourisme qui ne peuvent travailler comme nous et qui vont pâtir d'une saison estivale difficile...

Aussi un immense merci à nos clients du milieu médical qui œuvrent à 100% depuis des semaines pour sauver des vies !!!

Enfin le plus grand des MERCI va à vous tous la « famille » des Poun's qui nous soutenez avec ferveur depuis longtemps ou depuis peu mais avec la même intensité. Vos messages, vos dessins, vos post et vos coups de fil nous font chaud au cœur !!!

Nous espérons nous voir bientôt en attendant prenez soin de vous et recevez un gros « câlin » virtuel de notre part. »

Aujourd'hui et suite à toute cette crise le club est bien « debout ».

C'est vraiment grâce à cette magnifique solidarité de tous nos chers clients, amis et familles que nous avons pu /dû tenir bon !!! L'intégralité de l'alimentation des équidés durant ces deux mois a été réglé par leurs dons !!!!

Nous ne les remercierons jamais assez !

Les projets de fin d'année et de l'été que nous portons habituellement avec une grande ferveur ne pourront avoir lieu cette année : les stages des vacances de Pâques, TREC de Montauroux, Spectacle de fin d'année, bivouacs des ados, spectacle de la

st Barthélemy ...

Nous proposerons toute l'activité touristique durant cette saison estivale ainsi que des stages de perfectionnement pour les cavaliers.

Les activités classiques du club redémarreront en septembre ou Octobre avec de nouveaux projets ...

**Les poun's en herbe**

**Chemin de Fondurane - 83440 Montauroux**

**Gwladys : 06 76 80 00 89**

**Jessica : 06 19 20 00 87**

**les-pouns-en-herbe@hotmail.fr**

**www.facebook.com/pages/LES-POUNS-**

**EN-HERBE (+ de 1700 followers)**

**www.centre-equestre-montauroux.fr**

## ECURIES FONDURANE



MERCI

En cette période de « MERCI » et d'applaudissements à tous les indispensables à la nation qui ont continué à travailler pendant la crise du Covid 19,

Je voudrai dire « MERCI » à l'Etat d'avoir eu une vision si courtermisme qu'il ne prévoie que jusqu'au mois d'après.

MERCI à la M.S.A. de nous avoir prélevé nos charges sociales alors que nous n'avions plus de revenus ; (même l'URSSAF a lissé le paiement des charges sur l'année pour toutes les autres entreprises).

MERCI à la Fédération Française d'Equitation de n'avoir strictement rien fait pour nous aider à part une polémique sur les jachères (quelle bonne blague dans le sud !) et l'interdiction des propriétaires de chevaux de venir nous aider à les entretenir. C'est vrai qu'un cheval pourrait être comme un vélo, on le met dans un coin du garage et on

l'oublie pendant 3 mois ; mais non, un cheval mange 5 fois par jours, il doit sortir tous les jours, on doit l'entretenir comme un athlète qu'il est, garder sa musculature, éviter les coliques et autres maladies...etc...

Alors un grand MERCI à Steve d'avoir été là en permanence pour nos chevaux ;

Merci à mes « Charlottes », Margaret, Chloé et à tous les bénévoles qui n'ont pas compté leurs heures et ont toujours été disponibles pour nous aider à s'occuper d'eux.

Le seul point positif de cette période : nous avons fini notre piste d'entraînement de galop. Nos poneys ont adoré les 200 mètres de la piste et s'en sont donné à cœur joie. La piste de haies est également prête et notre cross a complètement changé d'allure.

Nous sommes fins prêts à organiser des compétitions et à retrouver une vie normale avec nos cours habituels, des stages de perfectionnement et de préparation aux examens.

Dès que les hippodromes pourront ouvrir au public, nous allons proposer des dates à la F.F.E. pour des courses de galop sur le plat et haies sur les hippodromes de Cagnes sur mer et Hyères, ainsi pour 10 euros d'engagement, les enfants, entre 8 et 16 ans pourront faire la course comme de vrais jockeys.

Il suffit d'avoir le galop 2 et de passer un test de qualification aux courses.

Passez aux Ecuries vous renseigner et découvrir nos nouvelles installations.

**T.L.P. EQUITATION**

**Chemin de fondurane**

**83440 MONTAURoux**

**TEL : 0494398903 / 0625506365**

**Site : <https://www.tlp-equitation.com>**

**/ fb : tlp /equitation**



**Maçonnerie Lambert**  
Construction de villas - Rénovation  
Charpente - Piscine  
☎ 04 94 99 10 15 [lambert-construction@orange.fr](mailto:lambert-construction@orange.fr)

**Le Comptoir Paramédical** Pro & Particuliers  
*Vente Location de matériel médical*  
508 chemin le haut plan - 83440 CALLIAN  
[lecomptoirparamedical@gmail.com](mailto:lecomptoirparamedical@gmail.com) - Tél./ Fax 04 94 76 17 22



## Club de Judo et d'arts martiaux de Montauroux - Des cours en vidéo

Le club se faisait une joie de recevoir le 10 mai 2020, le 4ème stage de judo-jujitsu « Serge OUDART » en l'honneur de notre haut gradé 8ème Dan du Var. Une vingtaine de clubs s'étaient inscrit pour ce stage, qui fut annulé à la suite des mesures gouvernementales prises pour éviter la propagation du coronavirus. Il sera remis au calendrier 2020/2021 pour répondre à l'attente de toutes et tous.

Malgré le confinement notre partenaire, l'Ecole de judo Lefebvre-Darbelet n'est pas restée inactive. Elle a mis en place des vidéos en ligne adaptées à chaque cours. Tout d'abord Christophe Gerbert, professeur de judo, jujitsu et taïso propose des exercices d'entretien et de renforcement du corps pour tout public ainsi qu'une préparation physique pour les judokas. Nos petits judokas n'ont pas été oubliés avec les cours préparés par Franck Lefebvre, professeur de judo, spécialiste du baby judo avec des exercices leur permettant de revoir leur programme afin de passer leur grade de ceinture dès que cela redeviendra possible. Enfin, Sébastien Marquez, professeur de judo et spécialiste de baby judo propose divers jeux éducatifs préparatoires au judo.

Toutes ces vidéos sont et resteront disponibles sur notre site Internet <https://www.cjamm-judojujitsu.fr> rubrique E.TRAINING accessible pour l'ensemble du Pays de Fayence et ses différents groupes de réseaux sociaux.

De nouvelles vidéos seront prochainement disponibles et s'avéreront très utiles en attendant des jours meilleurs. Pour connaître les conditions de reprise espérée en septembre, n'hésitez pas à contacter la Présidente du club Fernande Denis au 06.15.39.28.04.

Le Bureau du Club

**Le bureau du Club**



# Ets. ROUSTAN

Maison fondée en 1911

**Nos labels qualités**

Member of **De Dietrich**

**PROCESS SYSTEMS**

*Et toutes les plus grandes marques*

**Plomberie • Installations Sanitaires • Chauffage Tous Systèmes**

**Electricité Générale • Climatisation • Energies Renouvelables**

**Quartier La Barrière - MONTAOUX**

**Tél. 04 94 76 43 19 - Fax. 04 94 47 72 06 - [contact@sarlroustan.fr](mailto:contact@sarlroustan.fr)**



## YOSEIKAN TRAINING DÉFENSE

### YOGA - CARDIO TRAINING - ARTS MARTIAUX ENFANTS - KICK BOXING DÉFENSE

L'association Yoseikan TRAINING DÉFENSE est ravie de retrouver ses locaux après cet épisode très étrange du covid 19. Pendant près de 2 mois et demi, nous avons dû fermer le club pour raison sanitaire. Pour autant, nous avons tenu durant cette période particulière à garder le contact avec tous nos adhérent(e)s. C'est pour cela que Jean-Max Brignone, le professeur de l'association a mis en place une série de cours en « direct » sur les réseaux sociaux pour permettre à tous les membres du club mais aussi aux ami(e)s, de s'entraîner chez eux, seul ou en famille. 4 rendez-vous « live » par semaine étaient programmés sur Facebook et des vidéos multithématiques

étaient postées sur la chaîne Youtube JMaxTraining. Ces rendez-vous ont permis aux adhérents de continuer à s'entraîner malgré le confinement, les restrictions de déplacement et la peur, largement diffusés sur les chaînes de télévision. Dès le 3 juin et l'autorisation officielle de reprendre les activités sportives en salle, sans attendre, nous avons donc ouvert pour la deuxième fois de la saison, ce qui est assez unique, tous nos cours avec beaucoup de plaisir. Cette année, exceptionnellement tous les cours se termineront fin juillet pour permettre de limiter les désagréments causés par cette épidémie.

Toutes nos activités reprendront dès le lundi 7 septembre 2020, avec au programme des cours d'Arts Martiaux pédagogiques, ludiques et éducatifs

pour vos enfants dès l'âge de 3 ans. Des ateliers de Kick Boxing Défense pour les adolescent(e)s. Des séances de Cardio Training et Cardio Boxing pour votre remise en forme. Sans oublier le Yoga Dynamique qui vous permettra de renforcer vos muscles, vos tendons, de développer votre capacité respiratoire et d'apaiser votre mental.

Tous les cours de notre association loi 1901, sont dirigés par un enseignant diplômé d'Etat, ancien champion du monde YWF 1997, professeur de Yoga certifié, qui pratique et enseigne depuis plus de 30 ans. Venez nous rejoindre autour de ces 3 objectifs : Santé - Bien Être & Partage.

Plus d'infos : 06 12 66 83 14  
jeanmax.brignone@gmail.com  
trainingdefense.fr

### PLANNING ENFANTS / ADULTES SAISON 2020 - 2021

LUNDI	MERCREDI	JEUDI
9h/10h <b>VINYASA YOGA</b> niveau 1		9h/10h <b>VINYASA YOGA</b> niveau 1
	16h/16h40 <b>MINI &amp; BABY</b> 3 à 4ans	
16h45 <b>BABY</b> 4 & 5 ans	16h45 <b>POUSSINS</b> 6 à 8 ans	16h45 <b>BABY</b> 4 & 5 ans
17h30 <b>POUSSINS</b> 6 à 8 ans	17h30 <b>PUPILLES</b> 9 à 11 ans	17h30 <b>PUPILLES</b> 9 à 11 ans
18h15 <b>MINIMES</b> 12 à 15 ans	18h15 <b>MINIMES</b> 12 à 15 ans	18h15 <b>MINIMES</b> 12 à 15 ans
18h15/19h <b>KICK BOXING DEFENSE</b>	18h15/19h <b>KICK BOXING DEFENSE</b>	18h15/19h <b>KICK BOXING DEFENSE</b>
Tous niveaux	Tous niveaux	Tous niveaux
19h/19h30 <b>CARDIO TRAINING BOXING</b>	19h/19h30 <b>CARDIO TRAINING DEFENSE</b>	19h/19h45 <b>CARDIO TRAINING BOXING</b>
19h30/20h30 <b>VINYASA YOGA</b> Niveau 2	19h30/20h30 <b>VINYASA YOGA</b> Niveaux 1 & 2	19h45/20h30 <b>ÉNERGIE YOGA</b> Niveau 1

## PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

La prochaine revue municipale paraîtra début octobre 2020. Elus et responsables d'associations, n'oubliez pas de nous adresser votre contribution (articles de 400 mots au maximum sous format « word » uniquement et photos d'une bonne qualité sous format JPEG et séparément) avant le vendredi 4 septembre. Adresse à respecter pour l'envoi de vos articles et photos : [mairie@ville-montauroux.fr](mailto:mairie@ville-montauroux.fr)

Merci pour votre participation. Baptiste DALMASSO - Valérie DUGELAY - Philippe VIZIER

## Etat Civil

### NAISSANCES :

#### Nos meilleurs vœux de bienvenue à...

FERRE Paul, le 23 novembre 2019  
NEGGAD Aliya, le 23 novembre 2019  
BOUCHAMLA Ayden, le 27 novembre 2019  
MARTINES Antonin, le 30 novembre 2019  
GAM Fedy, le 22 décembre 2019  
CHAALALI Ali, le 30 décembre 2019  
OBEID Charbel, Joseph le 30 décembre 2019  
MICHEL Louis-Aurélien, le 1er janvier 2020  
GANDILLET PHILIPPOT Léonie, le 4 janvier 2020  
LAURENT-FAISY Gabin, le 7 janvier 2020

THIBAUT de MENONVILLE Bastien, le 16 janvier 2020  
AUGER Kallie, le 26 janvier 2020  
BIANCONE Samuel, le 21 janvier 2020  
LE NOC Hugo, le 30 janvier 2020  
GUERIN BROUET Raphaël, le 27 février 2020  
LE LANN Valentin, le 24 mars 2020  
MARQUES Romy, le 1er avril 2020  
DEGIOANNI Mattéo, le 6 avril 2020  
MARGUERIE Liam, le 9 avril 2020  
LAURENT Thomas, le 10 avril 2020  
ZORDAN Alessio, le 19 mai 2020

### MARIAGES : Toutes nos félicitations à...

AMIMI Ayman, ferrailleur, GRISSI Fatma, sans emploi, le 21 décembre 2019  
CAMUZAT Alexandre, agent de sécurité, CHAFFANGEON Laura, chef pâtissière, le 28 décembre 2019  
PRICCO Christian, promoteur, CHAMPION Emmanuelle, professeur de golf, le 11 février 2020  
MOLINES François, carrossier, HATRON Pauline, infirmière, le 22 février 2020  
DUFOUR Virginie, assistante d'éducation, BERTIN Magali, auxiliaire de puériculture, le 29 février 2020

### DECES : Nos sincères condoléances aux proches de...

RIGOLET Jean-Michel, décédé à l'âge de 65 ans  
ZEEGERS Bernard, décédé à l'âge de 70 ans  
POLLONI Lucia, Epouse CENTOFANTII, décédée à l'âge de 75 ans  
CLINCHARD Christiane, décédée à l'âge de 73 ans  
FERTELLE Mauricette, Veuve DEBIERRE, décédée à l'âge de 92 ans  
HERNANDEZ Denis, décédé à l'âge de 54 ans  
PIQUET André, décédé à l'âge de 87 ans  
AUDA Marie, décédée à l'âge de 90 ans  
RIZK Ghislain, décédé à l'âge de 83 ans  
MARCASSIN Bernard, décédé à l'âge de 91 ans  
L'ESPRIT Armandine, Veuve YELSCH, décédée à l'âge de 88 ans  
VANNET Suzanne, Epouse MAHUET, décédée à l'âge de 92 ans  
CANON Denise, décédée à l'âge de 84 ans  
LICCHESI Emilie, Veuve NOTO, décédée à l'âge 88 ans  
DALMASSO Louis, décédé à l'âge de 65 ans

MALTERRE Nicole, Veuve MARCHAL, décédée à l'âge de 87 ans  
FELMANAS Zorita, Epouse LANOE, décédée à l'âge de 79 ans  
PESCE Grazielle, Veuve MILANO, décédée à l'âge de 89 ans  
SCHOTT Christiane, Veuve TISSIER, décédée à l'âge de 75 ans  
GUIGUES Baptistin, décédé à l'âge de 99 ans  
BERNARD Simone, Epouse CACHET, décédée à l'âge de 81 ans  
LEMOISNE Thérèse, décédée à l'âge de 88 ans  
PELLETIER Jacques, décédé à l'âge de 64 ans  
DALY Yvonne, Veuve DOTTO, décédée à l'âge de 93 ans  
BOTTERO Yvette, Veuve MANGINO, décédée à l'âge de 81 ans  
LEROY Jacques, décédé à l'âge de 89 ans  
DO NASCIMENTO CRISOSTOMO Francisco, décédé à l'âge de 90 ans  
GOURMENT Gérard, décédé à l'âge de 89 ans  
ORSINI Michel, décédé à l'âge de 88 ans  
PAVIOT Christiane, Veuve CIMINO, à l'âge de 83 ans



## MICHEL LEVANTI NOUS A QUITTÉS

A cause des mesures imposées pour lutter contre la propagation du coronavirus, nous étions peu nombreux à assister aux obsèques de Michel Levanti, le 14 mai en l'église de Montauroux. Triste épilogue d'une vie qui l'avait fait connaître et apprécier par l'ensemble de la population montaurousienne.

Michel Levanti est né à Casablanca en 1938 et il passa toute sa jeunesse et sa scolarité au Maroc avant de venir s'établir à Montauroux avec sa maman au début des années soixante. Intelligent, très cultivé, parlant plusieurs langues, il avait une passion pour le cinéma et était incollable sur tous les films jusqu'aux plus récents.

Son insertion professionnelle est difficile, il occupera temporairement plusieurs emplois dont la fonction de veilleur de nuit dans la Résidence Beach au Lavandou. Après la mort de son père adoptif le maire Camille Pauc, qui avait épousé sa mère veuve, l'élection en Mairie de Jacques Krempff en 1967 lui ouvre de nouveaux horizons. Il y sera embauché pour assurer des tâches d'information au cadastre et au tourisme jusqu'à l'ouverture d'un office dédié. En plus, de sa propre initiative, il s'est lancé dans la diffusion et l'archivage des articles de Var Matin susceptibles d'intéresser les élus et continuera à le faire après sa retraite et jusqu'à ces dernières années. Il effectuait son travail avec une grande application poussant jusqu'au perfectionnisme, l'amenant en cas de difficultés à s'acharner sur le téléphone ou le photocopieur !

La création d'associations culturelles et l'ouverture en 1977 de la Maison Pour Tous, lui donneront l'opportunité de s'exprimer autrement. Il fera partie du groupe théâtre et sera tour à tour un majordome impossible ou un diable mortificateur. De même, il rejoindra la fanfare montaurousienne de Paul Manciet avec sa clarinette aux sons ensoleillés.

Il était reconnaissable d'entre tous, déambulant dans les rues du village avec son bonnet enfoncé sur sa tête et ses cabas chargés en bout de bras. C'est cette silhouette originale et attachante que nous ne reverrons plus avec le regret de ne pouvoir arrêter le temps qui passe.

**Michèle Dufour – Philippe Vizier**



# SUPER LIVRAISON

Fayence

ON DOUBLE NOTRE CAPACITÉ



On livre  
avant qu'elles ne soient cuites

**1<sup>ÈRE</sup> LIVRAISON OFFERTE JUSQU'AU 31 JUILLET 2020**

COMMANDEZ LE SOIR VOUS ÊTES LIVRÉS LE LENDEMAIN

**SUPER U LIVRAISON**  
PRODUITS FRAIS LOCAUX GARANTIS

Lundi au Samedi 8h30 - 20h00 • Dimanche 8h30 - 13h00  
BOULANGERIE Lundi au Samedi 7h30 - 20h00 - Tél. 04 94 76 22 42